

Assemblée de la Commission communautaire française

Session 2000-2001

Séance du vendredi 16 février 2001

Compte rendu intégral

Sommaire

	Pages
Questions écrites	3
Cour d'arbitrage	. 3
Commissions	3
Approbation de l'ordre du jour	3
Interpellations	
de M. Michel Lemaire (défense des francophones de la périphérie et activités du Conseil consultatif des francophones) à M. Éric Tomas, président du Collège (Orateurs: M. Michel Lemaire, Mme Caroline Persoons et M. Éric Tomas.)	3
de M. Michel Lemaire (déménagement des services de la Commission communautaire française) à M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège, chargé de la Fonction publique	. 5
(Orateurs: M. Michel Lemaire, Mahfoudh Romdhani, Mme Dominique Braeckman, MM. Denis Grimberghs et François-Xavier de Donnéa.)	
de Mme Fatiha Saïdi (prévention de la toxicomanie, suite aux nouvelles dispositions fédérales) à M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Santé	12
(Orateurs: Mme Fatiha Saïdi et M. Didier Gosuin.)	•

	Pages
de M. Denis Grimberghs (financement des structures d'accueil de l'enfant dans le cadre des politiques croisées) à M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la jeunesse	13
(Orateurs: M. Denis Grimberghs, Mme Isabelle Molenberg, MM. Christos Doulkeridis et Didier Gosuin.)	
Questions orales	
de Mme Evelyne Huytebroeck (École du Cirque)	19
de Mme Evelyne Huytebroeck (Infor Jeunes) et réponses de M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et de la Jeunesse	20
Questions d'actualité	
de Mme Dominique Braeckman (grève du Samu social) et réponse de M. Alain Hutchinson, membre du Collège, chargé de l'Action sociale et de la Famille	21
de M. Michel Lemaire (Comité de secteur XV) et réponse de M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège, chargé de la Fonction publique	22
de Mme Anne Herscovici (concertation relative à la pilule du lendemain) et réponse de M. Alain Hutchinson, membre du Collège, chargé de l'Action sociale et de la Famille	23

Présidence de Mme Martine Payfa, Présidente

La séance est ouverte à 9 h 40.

(Mme Dominique Braeckman et M. Claude Michel, secrétaires, prennent place au bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le bureau.)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSÉE

Mme la Présidente. — A demandé d'excuser son absence : Mme Françoise Bertieaux.

COMMUNICATIONS

Questions écrites

Mme la Présidente. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par MM. Lemaire, Smits, Mmes Braeckman, de Groote, et M. Riguelle à MM. Tomas, Gosuin, Draps et Hutchinson, président et membres du Collège.

Notifications

Mme la Présidente. — L'Assemblée a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour d'arbitrage, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe des comptes rendus de la séance.

Commissions — Modifications

Mme la Présidente. — Le groupe PRL-FDF m'a informé d'un changement en commission des Affaires sociales: M. Ouezekhti devient membre effectif et Mme Bertieaux membre suppléante.

Pas d'observation? (Non.)

Il en sera donc ainsi.

ORDRE DU JOUR

Modification - Approbation

Mme la Présidente. — Au cours de sa réunion du 9 février 2001, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce 16 février 2001.

La question orale de M. Smits adressée à M. Draps, membre du Collège, chargé de la Formation professionnelle et permanente des classes moyennes, est retirée de l'ordre du jour dans la mesure où une réponse écrite lui a été donnée.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

INTERPELLATIONS .

Mme le Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATION DE M. MICHEL LEMAIRE À M. ÉRIC TOMAS, PRÉSIDENT DU COLLÈGE, CHARGÉ DES RELATIONS INTRA-BELGES, RELATIVE À LA CONCRÉTISATION DE LA DÉCLARATION DU COLLÈGE RELATIVE À LA DÉFENSE DES FRANCOPHONES DE LA PÉRIPHÉRIE ET CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU CONSEIL CONSULTATIF DES FRANCOPHONES DE LA PÉRIPHÉRIE CRÉÉ PAR LE COLLÈGE

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire pour développer son interpellation.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, messieurs les membres du Collège, chers collègues, il y a un peu plus d'un an, nous avions eu, à l'initiative de Mme Persoons, un débat sur l'avenir du Conseil consultatif des francophones de la périphérie.

Concernant ce Conseil consultatif des francophones qui fut créé par le Collège de la Commission communautaire française, par arrêtés du 6 décembre 1995 et du 1^{er} février 1996, nous avions regretté, au niveau de notre groupe, son caractère volontairement partisan, puisque le Collège n'avait pas souhaité y associer les partis démocratiques de l'opposition francophone.

Nous avions regretté certaines initiatives dispendieuses, symbolisées par la saga des «antennes» qui devaient permettre, disait-on, à des milliers de francophones en apnée de s'arracher les émissions de Télé-Bruxelles.

Je profite de l'occasion pour saluer le président de cette chaîne.

Certains de ceux qui s'occupent des finances de cet organisme doivent pleurer les millions perdus dans cette entreprise.

Nous avions regretté aussi certaines initiatives moins dispendieuses mais plus sottes, symbolisées par les accords de coopération entre communes de la périphérie et communes bruxelloises qui non seulement n'avaient que peu de sens mais qui de plus n'ont eu que peu de suite.

Nous déplorions également l'absence de compte rendu des travaux du Conseil consultatif, même si lors de son interpellation, Mme Persoons avait cité des thèmes qui avaient fait l'objet de rapports.

Cela étant, et nous avons, je l'espère, le mérite de la cohérence, ces critiques ne nous avaient pas empêché de rappeler notre solidarité avec les francophones de la périphérie, de dénoncer, à plusieurs reprises, tant les abus de pouvoir et de comportement que les déclarations inopportunes de certains ministres néerlandophones, de proposer, sans effets de manche, nos services pour venir en aide à des citoyens de la périphérie.

Le président du Collège, M. Éric Tomas, avait à l'interpellation de Mme Persoons donné une réponse qui, selon lui, «dissipait toutes les équivoques». Non seulement il confirmait la déclaration du Collège, soucieuse de défendre les droits des francophones de la périphérie mais en plus, il assurait Mme Huytebroeck qui s'était jointe à l'interpellation, de sa volonté d'organiser un débat sur les activités du Conseil consultatif.

Plus d'un an après cette interpellation, le moment nous semble venu de faire un bilan sur les actions du Collège relatives à la défense des droits des francophones de la périphérie et sur les activités du Conseil consultatif. (Applaudissements sur les bancs PSC.)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Mme la Présidente, chers collègues, j'interviens avec plaisir dans cette interpellation qui montre l'intérêt de nos collègues pour la périphérie, même au sein de cette Assemblée.

J'aimerais réagir à certains propos de M. Lemaire. En effet, lorsqu'il parle de «caractère partisan», de «la non-représentation de certains partis au sein du Conseil consultatif», je m'étonne car, personnellement, j'y rencontre certains mandataires. En effet, comme c'est un Conseil consultatif du Collège, y siègent certains délégués experts du Collège, et aussi des mandataires de la périphérie. Mais je sais qu'en font partie M. Wilmart, M. Sala, Mme Delacroix, qui sont PSC, me semble-t-il. Je sais que Mme de Surray a fait un travail important sur ce suiet.

M. Michel Lemaire. — Madame Persoons, ne vous faites pas plus naïve que vous ne l'êtes. On parle bien sûr de la représentation démocratique de l'opposition en Région bruxelloise, qui n'y avait pas été associée, je vous le rappelle.

Mme Caroline Persoons. — Comme c'est un Conseil consultatif auprès du Collège, celui-ci y a associé des experts.

Le PSC ne fait pas partie du Collège mais il est présent au sein du Conseil consultatif et y travaille.

M. Michel Lemaire. — C'est un scoop! C'est du harcèlement!

Mme Caroline Persoons. — Il faut garder le lien avec les mandataires de la périphérie.

Quant au fond, je répète tout l'importance et l'attachement de notre groupe à ce Conseil consultatif qui permet aux mandataires de la périphérie de se réunir et de trouver certaines synergies, certains aides, de la part de la Commission communautaire française.

Ainsi, avant les élections communales, le Conseil consultatif a pris diverses résolutions tant en matière culturelle que dans l'enseignement, en matière sociale, dans le problème des garderies pour enfants et les crèches qui manquent cruellement en périphérie. Les parents francophones se tournent donc vers des crèches ou des gardiennes de la Région bruxelloise où l'on manque déjà de place. Ce sont là des thématiques importantes à aborder dans une telle commission consultative.

Je regrette les mots employés par M. Lemaire: «initiative sotte», pour cractériser les accords de coopération entre certaines communes bruxelloises et les communes de la périphérie. Je crois qu'elles ne sont pas du tout sottes, elles sont peut-être symboliques, c'est vrai, et sans doute pas aussi importantes ou porteuses d'avancées qu'on le voudrait, mais elles permettent certaines coopérations. J'en prends un exemple très concret: au mois de septembre de l'année passée, a eu lieu un festival européen du théâtre pour enfants dont l'initiateur était, entre autres, Philippe Sala de Wezembeek. Grâce à cette coopération Wezembeek-Woluwe-Saint-Pierre, ce festival a rayonné sur Wezembeek, Kraainem et Woluwe-Saint-Pierre. Des réalisations concrètes ont vu le jour sur la base de ces accords de coopération

Je profite de cette interpellation pour demander au président du Collège où en est le Conseil consultatif actuellement puisqu'il doit être actualisé. Il est composé sur la base des représentations des mandataires communaux dans les communes à facilités, mais aussi sans facilités. On sait que depuis les élections, de nombreux changements ont eu lieu au niveau des bourgmestres et aussi que le nombre des mandataires francophones a augmenté. Il est donc important de recomposer, de permettre aussi à de jeunes mandataires de participer à ce Conseil consultatif.

Je suggère, rejoignant peut-être ainsi la proposition faite par Mme Huytebroeck en octobre dernier, de créer, au sein du Parlement, une commission qui puisse recevoir — je me tourne vers la Présidente de l'Assemblée, vers le Bureau —, qui puisse écouter des représentants de ce Conseil consultatif ou une délégation des mandataires de la périphérie et examiner avec eux les problèmes qui se posent et les collaborations que peut apporter la Commission communautaire française, par exemple en matière de bibliothèques, de centres culturels ou d'aide à la petite enfance. (Applaudissements.)

Mme la Présidente. — Je vous remercie, madame Persoons. Je soumettrai au Bureau élargi la demande d'une réunion de commission pour entendre le conseil consultatif.

La parole est à M. Tomas, président du Collège.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Madame la Présidente, chers collègues, mon intervention sera brève puisque l'interpellation de M. Lemaire était également caractérisée par sa brièveté.

M. Lemaire m'interroge sur les actions du Collège relatives à la défense des francophones de la périphérie. Les limites, en la matière, tracées par les compétences de la Commission communautaire française, laissent peu de latitude au Collège pour agir concrètement en périphérie. On l'a vu clairement lors des avis rendus à propos du soutien de la Communauté française, à des activités francophones en périphérie.

Cependant, le Collège partage les préoccupations des francophones de la périphérie; c'est pour être à leur écoute d'ailleurs qu'a été créé le conseil consultatif.

Les possibilités d'intervention de la Commission communautaire française sont limitées aux seules conventions et chartes de collaboration qui pourraient être conclues entre des communes bruxelloises et les communes à facilités. Le conseil consultatif a étudié et proposé plusieurs pistes, en ce sens, dans ses résolutions adoptées lors de son Assemblée générale du 6 juillet 2000. La Commission communautaire française peut également soutenir des activités culturelles francophones qui, quoique bruxelloises, débordent de la Région.

L'autre préoccupation du Collège en la matière est de garantir — et c'est important — le libre accès des francophones de la périphérie aux institutions et aux services agréés et subventionnés à Bruxelles où ils pourront être accueillis en français.

Vous m'interrogez sur les activités du conseil consultatif. Le conseil a mené ses activités en réunissant son bureau politique, ses différentes commissions et son assemblée générale.

L'actualité du conseil, c'est le renouvellement de ses membres puisque sa composition, fondée sur la représentation communale, doit être réactualisée à la suite des élections du 9 octobre dernier.

Cette semaine, nous avons d'ailleurs rencontré les membres du bureau de ce conseil, lequel va proposer une recomposition du conseil.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil consultatif lors de son Assemblée générale du 6 juillet 2000 — au nombre de quatre — concernent la situation générale des francophones de la périphérie, présentée par le bureau du conseil; les problèmes sociaux qui apparaissent dans ces communes, pointés par la commission des Affaires sociales et de la Santé; le problème du bilinguisme des instituteurs dans une résolution de la commission Enseignement et le subventionnement des activités culturelles francophones, étudié par la commission des Affaires culturelles.

Toutes ces résolutions ont été présentées au Collège, pour prise d'acte, le 31 août 2000 et, comme je l'ai annoncé, madame la Présidente, et je conclurai par là, je suis à la disposition de l'assemblée pour participer à une séance de commission consacrée à ces textes, en présence du bureau du conseil consultatif.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, j'émettrai deux réflexions par rapport aux propos qui ont été tenus.

Tout d'abord, on semble me reprocher d'être particulièrement bref. C'est étonnant. Il y a un an et demi, avait été prévue l'organisation d'un débat à ce sujet. J'ai donc contacté le Parlement bruxellois et la Commission communautaire française pour savoir où en était ce débat. Il n'était donc pas nécessaire d'être long, mais si cela vous déplaît, je vous promets d'être plus prolixe lors de mon interpellation adressée à M. de Donnéa.

Deuxièmement, madame Persoons, j'ai entendu la façon dont vous avez traduit nos sentiments par rapport à la présence des partis démocratiques, majorité et opposition. On aurait très bien pu trouver une formule permettant d'associer tous les partis démocratiques.

Vous avez évoqué par ailleurs un certain M. «Salon» ...

Mme Caroline Persoons. — M. Sala!

M. Michel Lemaire. — ... de Wezembeek-Oppem, qui organise des manifestations associant sa commune et une commune voisine. C'est fort sympathique, mais je ne suis pas sûr qu'il faille nécessairement un accord de coopération pour réaliser ce genre d'entreprise. Je suis originaire de Neufchâteau et je peux sans problème faire venir la fanfare de Neufchâteau à Wołuwé-Saint-Pierre et organiser une manifestation avec Wezembeek et Denderhouthem sans que pour cela un accord de coopération soit nécessaire.

Mme Caroline Persoons. — Je vous ai dit que mon objectif était aussi d'en faire un symbole politique qui, ensuite, permettrait des actions concrètes.

M. Michel Lemaire. — Comme symbole politique c'est réussi!

Mme Caroline Persoons. - M. Sala se dit échevin PSC.

M. Michel Lemaire. — C'est une bonne initiative de M. Sala, mais pour laquelle un accord de coopération n'était, me semble-t-il, pas nécessaire.

Je vais en rester là car je ne veux pas prolonger le débat, mais il y aurait moyen de s'amuser à propos de l'interprétation que font certains de ces accords de coopération.

Troisièmement, je reviens sur l'essentiel de cette courte interpellation. Elle fait suite à la volonté exprimée par Mme la Présidente et à la demande, plus précise encore que la mienne, de Mme Huytebroeck qu'un débat serein et constructif soit organisé au sein de notre Assemblée. Je constate qu'il n'en a rien été depuis un an et demi. Notre formation politique en a un peu assez d'être l'aiguillon du fonctionnement de cette Assemblée, de devoir chaque fois rappeler qu'un certain nombre de choses doivent être faites et qu'il faut assurer le suivi de certaines promesses.

C'était là l'essentiel de mon interpellation; n'y voyez donc en aucun cas malice. Notre volonté est que ce qui avait été promis soit réalisé. J'ai entendu le Président du Collège dire qu'il allait prendre rendez-vous pour tenter de faire en sorte que ce débat ait lieu. Je vous signale que cette législature se termine en 2004; il serait intéressant que d'ici là, nous ayons pu avancer sur ce sujet.

Mme la Présidente. --- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Je me réjouis que le président du Collège ait annoncé que la recomposition du conseil aurait lieu rapidement. J'estime qu'il est important que ces travaux continuent après les élections.

Je voudrais dire à M. Lemaire que le fait qu'il ne connaîsse pas le nom de Philippe Sala prouve peut-être que le PSC n'a pas assez de contacts avec ses mandataires de la périphérie.

M. Michel Lemaire. — Je connais M. Sala, mais je ne sais pas s'il est membre du PSC.

Mme Caroline Persoons. — Ah! Il y a des dissensions?

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Le Bureau élargi sera saisi de cette demande. Il serait en effet intéressant de prévoir une commission dès que la nouvelle composition sera mise en place. Nous allons essayer d'agir assez vite. Nous soumettrons en premier lieu cette proposition au Bureau élargi.

INTERPELLATION DE M. MICHEL LEMAIRE À M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNÉA, MEMBRE DU COLLÈGÉ, CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLI-QUE, RELATIVE AU DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire pour développer son interpellation.

Cette interpellation a été maintenue malgré qu'il y ait eu une réunion de commission mercredi sur ce sujet.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, monsieur le membre du Collège, chers collègues, il est important de préciser tout d'abord l'état d'esprit dans lequel intervient cette interpellation.

Il y a quelques jours, nous avons déposé une demande d'interpellation suite aux inquiétudes que nous inspire la problématique du déménagement éventuel de l'administration de la Commission communautaire française à la rue des Palais.

Dans le même temps, nos collèges ÉCOLO avaient été le fer de lance d'un écrit adressé aux autorités, demandant qu'une réunion soit organisée afin de discuter du problème.

À l'issue d'un Bureau élargi que vous présidiez, nous avons donc convenu d'organiser une première réunion d'urgence pour écouter le membre du Collège nous faire part de la connaissance qu'il avait de ce dossier. Nous avons alors décidé de maintenir l'interpellation et il a été convenu que le membre du Collège répondrait à un certain nombre de questions qui lui étaient posées et que l'on ferait le point à l'occasion d'une réunion qui devrait avoir lieu le 9 mars 2001.

Si nous avons décidé de maintenir notre interpellation, c'est parce que l'enjeu est important et que nous avons un certain nombre de déclarations à faire et de questions fondamentales à poser, indépendamment des réponses détaillées qui nous seront apportées dans les prochains jours.

En ce qui concerne tous les points qui touchent à la gestion immobilière de la Commission communautaire française, nous sommes tenus au «principe de précaution». En effet, si l'on fait l'inventaire des différentes sagas immobilières qui ont jalonné l'existence de cette jeune institution, nous avons des raisons d'être particulièrement circonspects par rapport à la qualité de cette gestion immobilière.

La discussion que nous avons eue avec M. de Donnéa a été assez éclairante et peut susciter le questionnement, à la fois sur la participation, la transparence, la rigueur qui ne semblent pas être les caractéristiques majeures de l'organisation de cette opération.

C'est ainsi, M. de Donnéa, qu'il serait intéressant de savoir, d'une part, pourquoi, pratiquement depuis le début de cette opération, les syndicats ne semblent pas avoir été étroitement associés à cette problématique et, d'autre part, pourquoi vous n'avez pas cru bon de nous faire part, lors de la réunion que nous avons eue dernièrement, du sentiment particulièrement négatif qui avait été émis, dès le mois de juillet, par le comité de direction de la Comission communautaire française, au sujet de la problématique du déménagement.

Troisièmement, je formule l'espoir, monsieur de Donnéa, que vous écoutiez ma question ...

- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Vous m'avez déjà posé toutes ces questions.
- M. Michel Lemaire. Non ... Et connaissant votre approche assez rudimentaire du problème en tout cas c'est le sentiment que, sauf votre respect, vous nous avez laissé mercredi ...
- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Lisez le rapport.
- M. Michel Lemaire. J'ai été très modéré mercredi et j'entends le rester ...

Vous me renvoyez au rapport ...

- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Si vous insistez, je répéterai ce que j'ai déjà dit.
- M. Michel Lemaire. Après la réunion d'avant-hier, quelques nouvelles questions se posent, qui n'ont pas été envisagées avant-hier.

J'entends respectueusement que vous ayez l'obligeance d'y répondre.

Troisièmement, à propos des implantations potentielles, on nous a dit qu'il y avait compétition entre les deux dernières, celle située à la rue Crespel et celle de la rue des Palais. J'aurais voulu savoir ce qui avait été déterminant pour justifier l'implantation de l'une par rapport à l'autre. En d'autres termes, puisque vous n'en parlez jamais, j'aurais voulu connaître l'état du bâtiment de la rue Crespel qui avait fait l'objet d'attentions bienveillantes de la part de vos services.

N'y voyez pas une ruse, mais il est normal que nous ayons un certain nombre de questions à poser. La grande problématique, c'est la saga du propriétaire. Je vais essayer de ne pas trop entrer dans les détails parce que ce problème est très technique. À ce point de vue, vous avez peut-être raison de dire que nous sommes exagérément redondants par rapport aux débats que nous avons eus l'autre jour. Vous nous avez parlé de votre volonté d'acheter le bâtiment à un organisme que l'on peut citer, puisqu'il s'agit de Belgacom.

- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Non.
- M. Michel Lemaire. Monsieur de Donnéa, restez maître de vous-même, restez serein.

- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Je reste serein!
- M. Michel Lemaire. Soyez aussi concentré que j'essaie de l'être et aussi respectueux des textes que j'essaye de l'être. Monsieur de Donnéa, il est normal que l'on se fâche contre vous. Si vous étiez resté conseiller communal à Bruxelles-ville, nous n'aurions pas ces conversations qui risquent d'être quelque peu désagréables.

Je vous cite dans le rapport du budget de la Commission communautaire française du mois de décembre. Il y est dit que «le Collège a pris la décision d'acquérir le bâtiment de la rue des Palais. L'acte notarié n'est pas signé. Les modalités de la procédure d'acquisition restent à négocier. Seule la décision d'achat du 31 août a été notifiée à Belgacom, propriétaire de l'immeuble.

Je suppose que c'est vous, que ce sont vos services, qui ont notifié cette décision. Ce n'est ni Van Piperzeele ni Tartempion! À notre avis, il semblerait que ce soit de votre chef.

Il se trouve que dans le rapport écrit que vous nous avez lu avant-hier, vous évoquez une nouvelle offre faite par le promoteur. On s'en étonne ! Belgacom promoteur? On sait toutefois que ce n'est pas Belgacom. Donc, si ce n'est pas Belgacom, c'est un autre. Vous précisez que c'est le promoteur de l'immeuble qui a fait une offre de vente au sujet d'un immeuble dont il n'est pas propriétaire. Mais vous ne parlez jamais du promoteur. Sauf à la page dix où une phrase dit « le prix proposé par l'association momentanée n'est pas définitivement fixé». Tout à coup, on prend connaissance de l'existence d'une association momentanée, à la fin de ce rapport. Mais jamais vous ne citez le nom de cette association momentanée. On peut se demander qui c'est. Sont-ce les Russes, est-ce l'Opus Dei ? Vous savez combien les gens peuvent être pervers. S'il y a eu une réelle information empreinte de transparence, nous aurions, sinon accepté, du moins mieux compris cette décision. Si l'on en sait davantage, c'est parce que nous avons cherché nous-mêmes l'information. C'est un comble!

Nous apprenons donc que l'Immobilière des palais est devenue propriétaire le 22 décembre. Ces personnes semblent donc être devenues propriétaires. Pourquoi la Commission communautaire française n'a-t-elle pas acheté elle-même cet immeuble? Le fait d'acheter soi-même devrait en effet nous permettre d'économiser un montant très important de frais de mutation. Ai-je raison ou tort de poser cette question?

- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Vous avez tort. J'ai d'ailleurs déjà répondu en commission.
- M. Michel Lemaire. Pour la gestion des deniers publics, je préfère avoir tort. Il est donc normal que nous posions cette question. Nous pourrons ainsi tirer cette affaire au clair.

Il serait intéressant pour nous de connaître le prix d'acquisition de l'immeuble Belgacom par l'Immobilière des palais. Pourquoi?

Même si ces deux organismes peuvent contracter ensemble, il est très important pour nous qui sommes les contrôleurs de l'action du Gouvernement, de savoir si tout se passe correctement. Il est donc normal que dans le cadre de ce marché un peu spécial, nous soyons informés le plus largement possible des données du problème. J'aimerais notamment connaître le prix de vente de Belgacom à cette Immobilière des palais.

Je suppose, monsieur de Donnéa, que vous aurez à cœur de répondre à nos questions sur cette problématique et sur le caractère particulier de cette opération «clefs sur porte», qui semble éluder les règles relatives aux marchés publics.

Vous concevrez aisément que pour un investissement de cette ampleur, et aussi au niveau des principes, il est normal que nous désirions avoir nos apaisements. Je souhaiterais encore évoquer un ou deux problèmes ...

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, j'attire votre attention sur le fait que vous disposez encore de trois minutes de temps de parole.

M. Michel Lemaire. — Dans ce cas, madame la Présidente, je laisserai de côté certains aspects tout en espérant que mes collègues les aborderont.

Je soulignerai toutefois une question qui me paraît tout à fait préoccupante. Indépendamment du mode d'acquisition, je m'étonne en effet que, six mois après cet accord, nous ne soyons toujours pas informé du coût total de l'opération.

C'est là un gros problème. C'est d'autant plus préoccupant quand on connaît la qualité de la gestion du patrimoine immobilier de la Commission communautaire française, quand on sait que ses problèmes financiers sont très importants — vous vous rappelerez d'ailleurs à cet égard les débats que nous avons eus au sujet du refinancement du non-marchand — et je m'inquiète des montants qu'il faudra débourser pour amortir le coût de ce bâtiment. La gestion de nos ressources matérielles me paraît légère, peu sérieuse, voir très préoccupante!

M. de Donnéa nous dit que nous n'avons pas à nous inquiéter parce que cela ne coûtera pas plus cher que les loyers que nous payons boulevard de Waterloo et rue de l'Hôpital. Je pourrais revenir sur la saga de la location de la rue de l'Hôpital, je ne le ferai pas puisque mon temps de parole est limité!

De toute manière, l'argument de M. de Donnéa est faible. Le fait de ne pas dépasser le coût des loyers actuels n'est en effet pas un argument. Peut-on dans le passé avoir loué des bâtiments dans des conditions rocambolesques et puis venir affirmer aujourd'hui qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter car la nouvelle opération d'aujourd'hui ne sera pas plus onéreuse?

Il y a d'ailleurs un élément troublant: il semblerait que les remboursements aient été initialement prévus sur vingt ans ... mais que, comme cela posait problème, on ait prévu de les étaler sur trente ans. Donc, à la limite, vous achetez une niche à chien ou le square des Milliardaires, et vous remboursez en cent vingt ans. Vous n'aurez pas de problème pour procéder au remboursement annuel.

Je ne sais pas, monsieur de Donnéa, si je me suis fait bien comprendre; par ces deux exemples, l'un infiniment petit et l'autre qui l'est beaucoup moins, j'ai essayé de montrer comment ces mécanismes sont sources de perversion.

Je voulais encore aborder deux points, mais ayant été parfaitement éduqué par la Présidente, je suis d'une rigueur militaire et je compte sur mes collègues de l'opposition et de la majorité pour évoquer ces deux aspects qui me semblent assez clairement identifiés. (Applaudissements sur les bancs PSC.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Romdhani.

M. Mahfoudh Romdhani. — Madame la Présidente, je voudrais intervenir sur deux points.

D'abord, à quoi sert-il de reprendre le débat que nous avons tenu il y a deux jours? Nous avons alors posé des questions, le membre du Collège s'est engagé à nous fournir des réponses pour le début du mois de mars. Certes, le choix de l'endroit mais surtout l'incertitude liée au plan budgétaire et financier nous préoccupent mais le ministre s'est engagé à nous présenter toutes les projections possibles.

Nous avons constaté une information quasi inexistante du personnel, peu au courant des décisions de la direction et nous l'avons regretté.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, monsieur le membre du Collège, comme mon collègue, je pense qu'aujourd'hui, il est un peu prématuré d'intervenir étant donné qu'énormément de zones d'ombre planent encore autour de ce dossier. Certains points ont été éclaircis grâce à notre travail en commission, il y a deux jours; pour d'autres, nous attendons les explications promises.

. Cela étant, il n'empêche qu'au stade actuel, il y a des choses à dire.

Première remarque, on s'aperçoit que la stratégie mise en place, fin août, par le Collège pour tâcher de diminuer le prix de ce site a raté.

Il est quand même plus qu'étonnant que depuis le moment où le Collège a décidé d'acheter ce bien et maintenant (moment où la signature est en voie de se concrétiser), un groupe de promoteurs soit venu s'immiscer dans l'affaire, ajoutant un intermédiaire et donc, forcément des coûts supplémentaires — frais de mutation — pour notre commission. Nous avons des problèmes de budget, clame le ministre responsable aux associations qui sont étranglées de dettes mais il n'en reste pas moins vrai que les frais de mutation auraient pu être évités.

À combien se monte ce surcoût? Combien va coûter l'immeuble? Quel était le prix initial? C'est toujours le flou organisé.

Or, on plaide en faveur de ce site parce qu'il va coûter moins cher que d'autres. Bizarre ... Le ministre de Donnéa a bien joué à la langue de bois, quoique jurant qu'il faisait dans la transparence. À combien se monteront les annuités à verser? Est-ce que, pour cette opération, le tout nouveau pouvoir d'emprunt de la Commission communautaire française sera sollicité?

Mais il s'agit du dernier jeu du Collège: le jeu de «la main sur le cœur»: déjà, lors de la séance de décembre, M. Hutchinson m'avait répondu, la main sur le cœur, que cet achat ne devait pas être budgétisé, que cela ne coûterait pas plus cher que les loyers actuels. Donc c'est qu'on connaît les montants que, la main sur le cœur, on nous dit ignorer.

On nous dit que le prix doit encore être négocié. Outre que j'ai des doutes quant à la capacité du Collège à négocier, outre que j'ai des doutes quant à ses choix en matière de gestion patrimoniale, je suis certaine que vous avez par ailleurs pris tellement de retard dans le dossier et vous vous êtes déjà tant engagé que les promoteurs ont carte blanche pour faire grimper les enchères jusqu'où ils voudront. Mais pas vous. Mais peut-être que cela ne vous dérange pas, finalement.

Quant à la rénovation, elle fera partie du paquet: nous ne savons pas quelles sommes y seront consacrées ni pour faire quoi. Et là où les autorités auraient pu imaginer une rénovation intelligente intégrant bien-être du travailleur, notion de développement durable, en ce compris l'utilisation de matériaux non polluants, l'utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie et de la lumière, il n'y aura plus qu'à payer un promoteur qui aura décidé à leur place.

Last but not least pour cette question de la formule d'achat, n'oubliez pas de compter, dans vos calculs, le fait que le loyer de Quartiers latins devra être ajouté puisque vous évoquez la place des Martyrs comme nouveau lieu d'installation.

J'en arrive à la question de la qualité de l'immeuble:

La main sur le cœur, on nous affirmait mercredi que le conseil de direction était favorable à l'implantation rue des Palais: c'est, je pèse mes mots, tout à fait faux. Tellement faux que je me demande si ce n'est pas un mensonge délibéré. En effet, le comité de direction rappelle notamment que le bâtiment rue des Palais ne convient pas car chaque agent aurait à travailler dans un espace inférieur à 10 m². Le comité de direction propose au contraire de maintenir l'implantation des services boulevard de Waterloo en prévoyant une extension dans le quartier et rue du Meiboom.

Difficile de comparer les surfaces actuelles et les nouvelles surfaces étant donné que tous les chiffres circulent, mélangeant allègrement surfaces brutes et surfaces nettes et rendant toute comparaison impossible. Enfin, par rapport à cela, nous avons un engagement du ministre à nous donner des tableaux détaillés et comparatifs.

Cela dit, même quand on aura les surfaces, il faudra bien se dire, d'une part, que le cadre n'est pas encore fixé, et que, d'autre part, tous ne seront pas logés à la même enseigne.

Plus de 10 m² ou moins de 10 m² par agent, ce n'est pas facile à calculer d'autant qu'un plateau serait loué. On enlèverait 800 m² (1 400 m² bruts) pour un tiers. Le promoteur ? Comment se fait-il qu'il ait déjà promis une garantie locative? Dont on connaît le montant? Cela ne doit pas être négocié? Et ces 7,5 millions par an correspondent à quel pourcentage de nos annuités?

Et pourquoi acheter cet immeuble? Vous auriez fait miroiter les avantages de l'achat au personnel de la Commission communautaire française? Il est accessible aux personnes à mobilité réduite et je vous félicite que ce critère soit une de vos priorités. Sinon, il a comme avantage l'accès à une cafétéria, dont à l'heure actuelle personne n'est prévu pour assurer le fonctionnement. Pour le reste, vous n'avez rien d'autre à avancer comme avantage: bien au contraire, on a arraché in extremis une information à une représentante de l'administration concernant la superficie par agent (autour de 10 m²). Encore rien par contre qui aurait pu être fait, comme par exemple avancer dans un plan de déplacement du personnel ou l'adaptation de l'abonnement STIB aux autres modes de transports publics dont le train.

Alors vanter des avantages qui n'en sont pas mais n'avoir aucun souci pour ce qui préoccupe vraiment les fonctionnaires de la Commission communautaire française, excusez-mois, mais je n'appelle pas cela de la bonne politique. D'ailleurs, à force de passer au-dessus de leur tête, d'ignorer systématiquement leurs demandes et d'oublier vos engagements, que ce soit pour l'implantation ou pour toutes les autres questions relatives à la fonction publique, cela va inévitablement provoquer leur colère, désorganiser le service, aller à l'encontre du bon fonctionnement des institutions et associations qui en dépendent. Est-ce une réponse intéressante aux besoins des Bruxellois francophones?

On se moque d'eux. Déjà que l'on se moque des parlementaires qui interviennent ou sont intervenus dans ce dossier: en effet, tantôt, vous pratiquez la langue de bois, tantôt vous ne maîtrisez pas les informations, tantôt vous nous dites des choses fausses. Il n'y a pas lieu de se réjouir pour l'instant. La seule embellie à l'horizon est le travail que nous effectuerons encore en commission du Budget où vous nous apporterez les derniers éclaircissements sur ce dossier dont je crains qu'il ne soit éminemment mal ficelé. (Applaudissements sur les bancs ÉCOLO et PSC.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Très brièvement et complémentairement à l'intervention de mon chef de groupe et à celle de Mme Braeckman sur certains éléments de ce dossier, je voudrais dire à ceux qui s'étonnent que nous ayons ce débat en séance publique alors qu'une petite commission permettrait de régler le problème de manière plus discrète, que l'une des raisons pour lesquelles je vais dans le même sens que M. Lemaire, est de donner une publicité au travail de contrôle politique mené par l'opposition démocratique.

Deuxièmement, j'aimerais rappeler au Collège en séance plénière, la nécessité de traiter de ce dossier en concertation avec le personnel de la Commission communautaire française. Le moins que l'on puisse dire, c'est que quelques réunions de commission ne suffiront pas, fussent-elles publiques, pour que cet engagement de traiter ce dossier en transparence, non seulement vis-à-vis de nous mais également du personnel concerné par ce transfer, se réalise.

En tant que Schaerbeekois, j'apprécie qu'une administration publique ait choisi de s'implanter dans cette belle commune. Je me réjouis que certains aient trouvé des moyens extraordinaires et manifestement complexes pour réhabiliter un bâtiment qui, anciennement, hébergeait les services de la RTT. Il ne s'agit donc certainement pas de savoir si le lieu d'implantation convient à la moyenne des fonctionnaires qui, soi-disant, auraient certaines réticences à cet égard, dont je ne suis pas sûr qu'elles soient fondées.

La question est de savoir si cette opération a été menée conformément aux dispositions qui devraient normalement régir une bonne organisation des services publics ainsi qu'une bonne gestion des finances publiques. De nombreuses quéstions restent manifestement posées en la matière.

Plusieurs collègues les ont déjà soulevés ici en ne les citant pas de manière suffisamment explicite pour que le membre du Collège comprenne la portée de leurs propos.

Un nouvel élément est intervenu depuis la dernière séance de la commission: nous sommes entrés en possession de l'avis du conseil de direction du 28 août. Vous n'occupiez pas encore vos fonctions actuelles, monsieur de Donnéa, mais vous assumez néanmoins la continuité de la gestion du Collège dont vous avez organisé la formation.

Donc, trois jours avant la décision du Collège, le conseil de direction rend un avis très négatif sur cette opération. Je ne m'appesantirai pas davantage sur cet aspect du dossier.

En revanche, je m'attarderai sur le montage quelque peu complexe qui concerne la commune de Schaerbeek.

Le ministre régional chargé de la tutelle (c'est peut-être bien vous, monsieur de Donnéa!) a donné dans un délai record son accord pour l'acquisition d'une partie du même immeuble par la commune de Schaerbeek qui, après avoir délibéré au conseil communal le 29 janvier, a reçu l'aval du ministre le lendemain pour pouvoir signer le compromis de vente le surlendemain! Belle rapidité et efficacité. Cela doit sans doute être mis au crédit de la puissance d'action du ... président de la fédération PRL-FDF! Mais ce qui est intéressant dans ce dossier, c'est que la commune de Schaerbeek fait une opération d'acquisition à un prix qui a pu être évalué et déterminé. Alors qu'on nous explique qu'une opération du même type n'est pas possible pour ce qui concerne l'acquisition d'une partie du même immeuble au même propriétaire par la Commission communautaire française. Il semble que la principale différence soit la voie choisie pour ce qui concerne les travaux qui sont réalisés dans le cas de la commune de Schaerbeek dans le cadre d'un marché public par procédure négociée et en dérogation à un grand nombre de dispositions de la loi sur les marchés publics sans émouvoir nullement le ministre de tutelle. Le même nous explique que pour ce qui concerne la Commission communautaire française, l'idée d'acheter un immeuble et d'y faire procéder à des travaux de rénovation par celui qui en est aujourd'hui propriétaire, n'est pas l'idéal en termes de gestion administrative et qu'il convient donc de préférer une opération d'acquisition «clé sur porte» d'un immeuble dont, merveilleux hasard, la rénovation correspond pile poil aux desiderata de la Commission communautaire française ... mais dont on ne connaît toujours pas le prix! (Applaudissements sur les bancs PSC.)

Mmela Présidente. — La parole est à M. de Donnéa, membre du Collège.

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais rappeler aux collègues qui ne sont pas membres de la commission des Finances qu'il y a deux jours, j'ai passé près de deux heures, en commission, avec les fonctionnaires compétents, pour discuter de ce dossier. Je leur ai même donné la parole afin de ne pas

déformer, en répondant à des questions plus techniques, certaines notions plus subtiles que je maîtrise peut-être moins bien qu'eux.

Aussi, n'ai-je pas grand-chose à dire de plus aujourd'hui qu'il y a deux jours.

J'accepte qu'on en reparle étant donné l'importance de ce dossier, mais je demande aux membres de la commission des Finances de bien vouloir m'excuser si je ne puis leur dire plus qu'il y a deux jours et pour toute une série de détails, je vous renvoie au rapport écrit de cette réunion de commission qui sera prochainement disponible, s'il ne l'est déjà.

J'ajoute que je suis parfaitement à l'aise dans ce dossier puisque, tout en assumant loyalement la continuité des décisions du Collège, je n'étais présent à aucune des réunions sur lesquelles M. Lemaire ou d'autres voudraient plus de précisions. Dès lors, il n'y a pour moi aucune difficulté à essayer de vous expliquer de la façon la plus claire possible les motivations des décisions prises et toutes leurs conséquences.

Pour les détails, comme je l'ai dit, je vous renvoie au rapport de la commission et nous aurons l'occasion de nous revoir le 9 mars prochain.

Pour répondre aux autres questions, je confirme tout d'abord qu'au moment de la recherche d'un bâtiment, c'est l'Immobilière JCX, qui nous a proposé le bien et qu'elle a toujours été notre seul interlocuteur dans cette affaire.

En effet, quand le bien a été proposé à la Commission communautaire française à l'époque, l'association momentanée regroupant JCX et deux autres entreprises avait déjà signé une option d'achat avec Belgacom. Peut-être n'ai-je pas été assez nuancé dans le rapport que vous citez, quand j'ai dit qu'après avoir pris la décision de principe, le 31 août, nous avions notifié la chose à Belgacom. J'aurais sans doute pu être plus précis et dire que c'était un bâtiment Belgacom mais qu'en raison de l'option d'achat, notre interlocuteur était en fait l'association momentanée. J'ai peut-être quelque peu manqué de rigueur dans mes explications.

Une chose est claire, lorsqu'on nous a proposé le bâtiment, il n'était déjà plus possible de l'acheter à Belgacom puisque Belgacom avait signé une option d'achat avec l'association momentanée comprenant JCX qui nous a fait la proposition.

En outre, il n'était pas question d'acheter la totalité de l'immeuble mais seulement une partie. Comme M. Grimberghs l'a rappelé, une autre partie de l'immeuble vient d'être rachetée par la commune de Schaerbeek. Heureusement d'ailleurs, car nous n'allons pas installer nos fonctionnaires dans un bâtiment partiellement rénové dont une partie serait toujours à l'état d'abandon.

Je tiens à le répéter une fois de plus, il est très clair que l'immeuble a été présenté par une agence immobilière, JCX, alors que l'association momentanée dont JCX fait partie avait déjà signé un accord d'option d'achat avec Belgacom. Dès lors, M. Lemaire, nous n'avions pas l'opportunité d'agir de façon à réaliser une économie de frais de mutation, comme je vous l'ai déjà signalé en commission.

Je tiens à souligner un point important. L'association momentanée n'agit pas à notre égard comme un «promoteur» au sens que l'on peut donner à ce terme dans certains marchés publics. Nous avons en face de nous un vendeur qui effectue des travaux à ses risques et qui nous remet un bâtiment clé sur porte. Voilà la réalité juridique.

En ce qui concerne le prix payé par l'association momentanée, il est évidemment public. Il figure au bureau des hypothèques — je puis vous le donner — mais il couvre la totalité de l'immeuble, plus éventuellement certaines parties communes. Pour connaître exactement la superficie de la parcelle, je vous renvoie au bureau des hypothèques mais le prix global s'élève à 405 millions de francs pour l'ensemble, et donc pas pour la partie que va racheter la Commission communautaire française.

Comment estimer précisément ce que vaut chacune des parties? Vous êtes plus expert que moi en la matière. Je vous conseille donc d'aller examiner cette question au bureau des hypothèques.

Je le rappelle, le montant global payé par l'association momentanée pour l'ensemble du «paquet» immobilier, dont nous n'acquérons qu'une partie comme Schaerbeek, est de l'ordre de 405 millions.

Je rèpète qu'une prospection du marché bruxellois en bureaux a été entreprise à l'époque. Dans le cadre de cette opération éventuelle d'achat, l'administration a procédé à la diffusion la plus large possible de l'information ainsi qu'à la consultation du marché. On peut le vérifier d'après la multiplicité des offres des différentes agences qui ont proposé un bâtiment. Cette liste est à votre disposition. Je vous en reparlerai à nouveau le 9 mars quand nous pourrons revenir sur des détails plus techniques.

Je puis vous dire en tout cas que sept sites ont été visités, dont cinq ne répondaient pas aux besoins de la Commission communautaire française pour différentes raisons: bâtiments désuets nécessitant une rénovation lourde et ne pouvant être occupés dans les temps qui nous étaient impartis, transports en commun mal desservis, accessibilité aux personnes à mobilité réduite inexistante et inadaptable, loyers trop onéreux, surfaces trop réduites, etc.

Deux bâtiments répondaient aux besoins de la Commission communautaire française: ceux situés rue du Capitaine Crespel et ceux de la rue des Palais.

De la comparaison entre les deux sites, il est apparu que, outre le coût moins élevé, le bâtiment rue des Palais permet de regrouper tous les services de l'administration centrale de la Commission communautaire française et le service à gestion séparée de la rue du Meiboom en un seul endroit. De plus, la dimension des plateaux correspond à la taille des directions d'administration, ce qui permet d'avoir une seule direction d'administration par plateau ou un plateau par direction d'administration. Cela offre un avantage évident en termes de gestion des opérations et de communication entre les fonctionnaires d'un même service.

J'ajoute que l'installation rue Crespel nécessitait un permis d'environnement dont l'octroi paraissait plus qu'aléatoire. Cet obstacle aurait peut-être pu être dépassé, mais de toute façon le bâtiment de la rue Capitaine Crespel était plus cher, et était moins fonctionnel.

M. Denis Grimberghs. - Plus cher que quoi?

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Plus cher que celui de la rue des Palais. Je ne puis vous donner un prix qui est en cours de négociation. Je vous l'ai déjà expliqué, je ne vais pas déforcer une négociation de la Commission communautaire française en commençant à citer des chiffres ...

M. Denis Grimberghs. — Vous avez peur que nous fassions monter les prix, nous?

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Pas que vous fassiez monter les prix, mais je ne puis vous dire à quel prix nous allons acheter, aussi longtemps que la négociation n'est pas terminée. Il est clair que des ordres de grandeur circulent. En comparant les prix, Schaerbeek a acheté pour 458 000 francs le m².

M. Michel Lemaire. — Non, pas 458 000 francs le m²! À ce prix, il devrait y avoir du pétrole dans les caves et dans le grenier (*Rires*.)

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Excusez-moi, je confonds les chiffres. C'est 58 000 francs le m². C'est d'ailleurs vous qui m'avez dit que l'édile de Schaerbeek vous avait déclaré que sa commune avait acheté le bâtiment pour 58 000 francs le m².

Comparer les prix ne peut se faire que si l'on compare ce que l'on achète, et donc le degré d'aménagement des bâtiments.

Je vous rappelle que nous achetons un bâtiment clef sur porte.

- M. Benoît Cerexhe. Mais comment pouvez-vous dire que le bâtiment de la rue Capitaine Crespel était plus cher alors que vous ne savez pas déterminer aujourd'hui le prix pour celui de la rue des Palais?
- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Parce que nous négocions dans une fourchette qui, elle, est connue et qui était moins chère.
 - M. Benoît Cerexhe. Quelle est cette fourchette?
- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Je ne vais pas déforcer une négociation en cours. Vous ne le feriez pas non plus si vous étiez dans la même situation que moi. Je vous révélerai le prix final quand nous aurons terminé la négociation. Je vous dirai ce qu'englobe le prix et vous pourrez alors établir des comparaisons.

En tout cas, on savait d'avance que le bâtiment de la rue Capitaine Crespel serait beaucoup plus onéreux que les ordres de grandeur connus pour le bâtiment de la rue des Palais.

Je voudrais rassurer Mme Braeckman. Je pensais qu'elle l'avait déjà été en commission. Ce sont des fonctionnaires qui sont venus le lui expliquer, ce n'est donc pas moi qui veux jeter du brouillard. Je n'ai pas l'impression que ce soit moi le pot fumigène dans l'affaire? (Sourires.)

Les fonctionnaires disposeront chacun de plus de 10 m², Mme Braeckman. Ils ne doivent donc pas s'inquiéter à ce sujet.

En outre, il est clair que nous n'acquerrons pas un bâtiment ne correspondant pas à toutes les règles RGPT, accès des personnes handicapées, etc. Un des avantages de ce bâtiment était qu'il pouvait être facilement aménagé pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite.

Certains nous demandent si on est tout à fait en ordre sur le plan des marchés publics. Je me suis évidemment posé cette question. Je voudrais rappeler à cet égard que mon prédécesseur a fait une consultation juridique, dont la conclusion est la suivante: «La vente a donc pour objet un produit fini et, dès lors que les travaux de rénovation n'ont pas été entrepris ni ne seront exécutés spécifiquement pour répondre aux besoins particuliers de l'ACCF,» — on nous livre donc des bâtiments qui peuvent être considérés comme standards — «nous pouvons considérer que le contrat conclu avec JCX constitue bien une vente à l'exclusion d'un marché de travaux ou d'un marché de promotion de travaux.». C'est la raison pour laquelle on ne peut pas parler de promoteur dans cette affaire.

- M. Denis Grimberghs. C'est en cela que ce dossier est traité de manière tout à fait différente par rapport à celui de Schaerbeek. Pourquoi avez-vous donné votre accord? En fait, vous nous donnez des arguments juridiques pour dire qu'il ne fallait pas agir ainsi à Schaerbeek.
- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Je ne me prononce pas sur le dossier de Schaerbeek. Chaque partie, Schaerbeek ou la Commission communautaire française, est confrontée à des exigences et à des préoccupations différentes. Je crois que les deux approches sont parfaitement justifiées,

chacune d'un point de vue différent. D'une part, on a une administration qui souhaite acheter clé sur porte et, d'autre part, on a une commune qui a peut-être une autre stratégie ou une autre préoccupation. Mais je crois que ce débat doit être tenu au conseil communal de Schaerbeek.

- M. Denis Grimberghs. J'en ai appelé au ministre de tutelle. Je vais lui envoyer votre intervention de ce jour.
- M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. Dans son souci de faire disparaître des chancres dans la Région, le ministre de tutelle a en effet soutenu la commune de Schaerbeek. Je n'étais pas encore en fonction le 31 août et vous n'allez tout de même pas me faire porter tout ce qui a été entrepris avant cette date. Je suis solidaire de ce qui s'est passé auparavant, j'exécute loyalement ce qui a été décidé, et je pense que la décision qui a été prise est bonne. En effet, le fait qu'en même temps la Commission communautaire puisse reloger de façon fonctionnelle l'ensemble de ses fonctionnaires et on réalise à Schaerbeek, dans un quartier difficile, une opération de rénovation urbaine est une bonne idée ...

M. Denis Grimberghs. — C'est une bonne idée!

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — C'était une bonne idée, vous le dites vous-même. Vous avez bien compris les données du problème. Il est clair et net que certains fonctionnaires auraient préféré rester dans le quartier du boulevard de Waterloo, à cause de son accessibilité plus immédiate ou pour toute autre raison. Je respecte ce point de vue. Je dis simplement que le Collège de la Communauté communautaire française a décidé, le 31 août, de passer outre à des réticences de certains membres du personnel. Il est évident — et je réponds encore à Mme Braekman et à d'autres — qu'il importe à présent de dialoguer avec le personnel pour que celui-ci soit convaincu que tous ses droits seront respectés.

À l'occasion du déménagement, on a saisi une chance de contribuer sensiblement à la rénovation d'une commune qui nous est chère à tous les deux, monsieur Grimberghs, bien que vous y habitiez et moi pas.

Le 9 mars, nous verrons sans doute plus clair, notamment en ce qui concerne le prix. À ce moment, je vous transmettrai toutes les informations. Mon intention n'est certes pas de vous cacher quoi que ce soit, mais je ne puis vous révéler des données qui déforceraient une négociation. Vous ne le feriez pas non plus. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire pour une réplique.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je ferai quelques considérations. Ne le prenez pas mal, monsieur de Donnéa, mais je dirai que vous êtes un peu mon clone. Lors du débat de mercredi, j'ai commencé par dire qu'au niveau du principe, nous étions tout à fait sensibles au fait que, dans une commune en réhabilitation — dans l'aspect positif du terme —, on puisse essayer d'occuper un immeuble à rénover plutôt qu'un immeuble à construire, dans le cadre d'une solidarité sur la reconstruction de la ville et dans une situation qui faisait de nous, pouvoirs publics, des propriétaires plutôt que des locataires dans les conditions que l'on sait.

Je voudrais vous féliciter un peu car, par rapport à la réunion de mercredi et au document assez déplorable que vous nous avez lu, vous vous améliorez, puisqu'on a quand même quelques informations. D'où l'intérêt de ce débat public. Mais on n'est toujours pas sorti de l'auberge, ou du palais! ...

Parmi les éléments positifs, il y a l'opinion d'achat dont vous avez parlé. C'est un scoop.

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Je vous l'ai dit mercredi.

M. Michel Lemaire. — On n'en a jamais entendu parler.

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Lisez le rapport!

M. Michel Lemaire. — Faites attention parce que de temps en temps, le rapport ne vous est pas favorable.

On pourrait peut-être vous faire confiance et vous donner l'autorisation de faire ajouter au dossier soit une copie de l'option d'achat, à mon avis ce n'est pas illégal, soit un complément d'information sur la date de l'option d'achat. Je précise pour les profanes que, quand vous nous parlez d'option d'achat, cela nous oblige effectivement à acheter non pas à Belgacom mais bien à l'Immobilière du Palais, qui, je présume, a payé 12,5 % de frais de droits d'enregistrement. Si ceux-ci sont comptabilisés, ils alourdissent d'autant la charge.

M. Éric Tomas, président du Collège. — On n'a pas le choix !

M. Michel Lemaire. — Pour notre part, nous avons en tout cas le droit d'avoir des précisions car cela représente un coût supplémentaire de l'ordre de 30 à 40 millions de francs.

M. Éric Tomas, président du Collège. — — Un coût supplémentaire par rapport à quoi?

M. Michel Lemaire. — Par rapport à une société immobilière qui achète un immeuble et qui vous le revend.

M. Éric Tomas, président du collège. — Dans la mesure où le Collège n'avait pas la possibilité d'acheter l'immeuble, il n'y a pas de coût supplémentaire.

M. Michel Lemaire. — Le Collège s'est à ce point couvert de ridicule dans la gestion de ce dossier que nous essayons, de notre côté, de reconstituer le puzzle et d'avoir tous les éléments qui nous permettront d'évaluer si cette opération est catastrophique ou non. Si elle ne l'est pas, je reviendrai à cette tribune pour dire qu'en conclusion d'un audit réalisé au niveau des partis démocratiques, surtout de l'opposition, l'opération n'est pas catastrophique. Mais jusqu'à présent, c'est mal parti, je vous le signale.

En effet, monsieur de Donnéa, il y a une chose que je ne comprends pas. Sommes-nous dans un système de société secrète?

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Mais non, monsieur Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Il y a plus de six mois que vous avez pris langue, nous avons l'outrecuidance de demander des informations sur le coût, et on nous répond qu'on ne nous dira rien parce que cela déforce les négociations. Avons-nous des Ukrainiens à la tribune? N'avons-nous pas une fois pour toutes le droit de savoir, par rapport à un investissement, combien cela va coûter? Sinon, je demande une suspension de séance pour revoir les codes. Ou que l'on me mette aux fers jusqu'à la fin de la négociation!

Je rappelle quand même l'intérêt de cette interpellation. Vous ne nous avez pas répondu suffisamment sur l'immeuble de la rue Crespel; j'aurais voulu connaître le montant des rénovations à faire à cet endroit. Ce n'est pas un point fondamental du dossier mais ayez la gentillesse de répondre, si pas aujourd'hui, lors de la prochainne réunion.

En ce qui concerne la concertation avec les syndicats et le comité de direction, on n'a pas obtenu de réponse.

Enfin, en ce qui concerne la durée du remboursement par rapport au montant du loyer, une réponse sera sans doute donnée le 9 mars.

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — La réponse est dans le rapport.

M. Michel Lemaire. — Dernier point, si j'étais à votre place, je n'agirais pas ainsi. Ou, comme vous l'avez dit à des gens plus jeunes que moi qui peuvent nourrir des ambitions plus légitimes que la mienne, si mes collègues devenaient ministres, il n'agiraient pas comme vous.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, M. de Donnéa vient de rappeler qu'il a travaillé deux heures avec nous avant-hier. J'en suis émue mais franchement, je ne vais pas m'apitoyer sur ce temps passé à tenter de nous fournir des explications, d'autant plus que si certaines d'entre elles nous ont éclairés, d'autres manquaient de clarté, étaient fausses voire lacunaires.

Quant à savoir que la transparence est acquise, étant donné qu'il n'a pas participé à la prise des grandes décisions et que cela le met donc à l'aise, cela me paraît une équation plus que bizarre, ...

Le fait de son absence ne nous oblige pas, nous, à intégrer cette donnée dans nos demandes d'explication. Nous n'avons pas demandé les remaniements ministériels!

Par ailleurs, les éléments ne nous sont donnés qu'au comptegoutte. On ne nous dit pas clairement ce qu'on va acheter et combien on va le payer, ce qui le b.a.ba. dans tout achat. Néanmoins, à chaque nouvelle intervention nous apprenons quelques éléments nouveaux. En effet, par rapport à la commission d'avant-hier, nous avons eu connaissance aujourd'hui d'éléments nouveaux. C'est la première fois qu'on entend dire qu'il n'y a eu de négociations qu'avec JCX, et c'est la première fois que nous obtenons quelques chiffres.

Pour que les choses soient claires, je voudrais repréciser que, pour le groupe ÉCOLO, l'implantation dans ce quartier ne pose pas problème. L'aspect revitalisation du quartier est un élément positif à prendre en compte ainsi que la notion d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Nous déplorons cependant depuis très longtemps que ces négociations soient tenues secrètes. À chaque fois, on doit arracher aux forceps la plus petite information, ce qui entraîne un travail inouï. De plus, le manque de concertation avec l'administration est vraiment plus que déplorable.

M. Michel Lemaire. — Pourrions-nous consulter le dossier juridique? ...

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, vous avez eu droit à votre réplique. Vous n'avez pas la parole.

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Votre jeu est très peu correct.

M. Christos Doulkeridis. — Le dernier mot revient aux parlementaires.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège.

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Madame la Présidente, si le but de cette Assemblée est de jouer au pot fumigène, elle rate son objectif. J'ai essayé d'être clair en commission. Aujourd'hui, j'ai amené un ou deux éléments nouveaux mais en commission, j'ai expliqué très clairement que l'association momentanée avait une option d'achat, que nous avons toujours négociée avec cette association, que nous ne pouvions pas acheter la totalité du bâtiment, mais une partie. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvions pas acheter directement à Belgacom. Au moment où ce bien a été présenté sur le marché, l'association momentanée avait déjà signé une option d'achat. Donc nous n'aurions pas pu — et M. Tomas l'a confirmé il y a quelques minutes — réaliser un achat direct à Belgacom, économisant ainsi des droits d'enregistrement.

Le problème essentiel venait du fait que Belgacom voulait vendre en bloc, avait signé une option d'achat avec une association momentanée. Nous devions donc négocier avec cette dernière qui, pour les raisons que j'ai données, offrait *in fine* le bâtiment globalement le plus intéressant sur le plan qualité-prix.

En commission, j'ai donné le nombre de mètres carrés. Il a d'ailleurs été précisé qu'on fournirait toutes les indications le 9 mars.

Toutefois je ne peux pas, au moment où les négociations sur un prix final ne sont pas encore terminées, donner de prix. Le Parlement doit jouer son rôle. Dès que le Gouvernement aura pris une décision, logiquement notre Assemblée pourra demander des explications. Mais tant que nous sommes en négociation, on ne peut obliger un Gouvernement à dévoiler les termes d'une négociation en cours.

Cela ne se fait pas. C'est contraire aux règles parlementaires et à l'efficacité du travail gouvernemental.

Je désire être très clair sur ce point et je voudrais que l'on cesse de répéter constamment qu'il y a quelque chose de trouble dans ce dossier, pour lequel je peux dire, en âme et conscience, puisque je n'ai pas participé à la décision, qu'à mes yeux il n'y a absolument rien de trouble.

Au contraire, c'est une opération qui allie rénovation urbaine et relogement de la Commission communautaire française à un prix qui sera tout à fait acceptable par rapport aux règles du marché.

Voilà ce que je souhaitais dire ici.

Je reviendrai donner des explications complémentaires — si possible — le 9 mars, mais je demande que l'on arrête de jouer ici au pot fumigène.

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, conformément au règlement, vous avez droit à la parole pour une deuxième réplique.

M. Michel Lemaire. — Monsieur de Donnéa, il n'est pas question ici de «pot fumigène», mais nous avons la conviction que, premièrement, ce dossier a été extraordinairement mal présenté. Même si vous avez, mercredi, fait des efforts, ils ont été d'une qualité totalement insuffisante. Votre rapport écrit — je peux le distribuer à tout le monde — est consternant.

Deuxièmement, nous divergeons sur l'option d'achat, je vous l'affirme.

Troisièmement, vous nous parlez d'un acheteur qui est en même temps un agent immobilier. Je vous demande de vérifier cela dans vos propos. Vous avez cité JCX. Je ne sais pas si c'est un agent immobilier.

Quatrièmement, nous avons précisé l'esprit dans lequel nous vous interrogeons. Il était normal que l'on en informe nos collègues et que l'on donne une publicité à cette information.

Cinquièmement, vous n'avez pas répondu aux aspects essentiels, à savoir que nous attendons depuis des mois des renseignements précis sur le montant de la vente et vous nous communiquez un argument qui, fondamentalement, ne tient pas.

Sixièmement, pour conclure, M. de Donnéa nous a fait état d'une consultation juridique demandée par M. Simonet. Avonsnous le droit de prendre connaissance de cette consultation juridique?

Monsieur de Donnéa, puis-je vous demander que cette consultation soit jointe au dossier? (Signes de dénégation de M. de Donnéa.)

Vous avez intérêt à être le plus clair possible ...

Mme la Présidente. — Votre deuxième réplique est terminée, monsieur Lemaire. Rien ne vous empêche de revenir sur ce sujet lors de la commission qui aura lieu le 9 mars.

L'incident est clos.

INTERPELLATION DE MME FATIHA SAÏDI À M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA SANTÉ, RELATIVE À LA PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE, SUITE AUX NOUVELLES DISPOSITIONS FÉDÉRALES

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Saïdi pour développer son interpellation.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, chers collègues, monsieur le membre du Collège, je vous adresse cette interpellation car la Commission communautaire française finance de nombreux services agréés actifs en matière de toxicomanie. De plus, en cette matière, le Gouvernement fédéral a créé en janvier 2000 un groupe de travail chargé de dresser l'état des lieux sur la question des drogues dans notre pays. Suite à ce travail, le Gouvernement fédéral a élaboré une note politique reprenant une série de dispositions.

Le Gouvernement fédéral, par la voie de sa note politique, poursuit trois objectifs importants liés à la diminution du nombre de citoyens dépendants, des nuisances physiques et psychosociales et des conséquences négatives du phénomène des drogues pour la société. Ces objectifs sont basés sur trois piliers dont la prévention pour les non-consommateurs, l'assistance, la réduction des risques, l'intégration (ou réintégration) des consommateurs problématiques et enfin la répression à l'encontre des producteurs et trafiquants.

Pour mettre ces trois piliers en œuvre, le fédéral souhaite d'urgence établir une collaboration entre les différents secteurs politiques compétents et élaborer un dispositif épidémiologique et d'évaluation. Une Cellule drogues a été mise sur pied dans la perspective d'une approche intégrée et globale; celle-ci formulera des recommandations réparties sur les différents niveaux de politique.

Ses objectifs sont aussi d'obtenir un relevé global de tous les aspects de la problématique de la drogue, la prévention continue de la toxicomanie, la limitation des dommages causés par celleci, l'optimalisation de l'offre de soins et de traitement, la répression de la production illégale et du trafic de drogues et enfin le développement de plans stratégiques concertés. C'est là ma première question car je souhaiterais connaître la représentation de la Commission communautaire française dans cette Cellule «Politique Drogues», qui est chargée de missions importantes, comme je viens de le souligner.

Ensuite, je souhaiterais savoir si les services travaillant avec des personnes toxicomanes, les centres de documentation ayant pour mission d'informer les travailleurs sociaux et/ou les usagers — qui dépendent directement de la Commission communautaire française — se verront restructurés ou confiés d'autres missions. En effet, le Gouvernement fédéral souhaite

aussi à ce niveau une cohérence et une restructuration de tous les services œuvrant en matière de toxicomanie et il n'est pas impossible que nous devrons assister à une restructuration avec une série de corollaires qui en découleraient et auxquels il faudra donner suite.

Les mesures citées dans le cadre de la note politique envisagent aussi de donner un meilleur encadrement aux travailleurs socio-sanitaires et à simplifier et améliorer leur formation et recyclage, missions qui appartiennent clairement aux Communautés. Qui dit restructuration dit aussi peut-être réduction de personnel dans certains services ou création de nouveaux services. En effet, dans le cadre des recherches effectuées sur le terrain, on a constaté que de nouveaux besoins ne sont pas appréhendés, comme celui de la mise au travail des personnes toxicomanes, qui reste insuffisant.

Dès lors, ma troisième question se pose dans les termes suivants: les services œuvrant dans le champ de la toxicomanie ont-ils été ou seront-ils concertés? Dans l'affirmative, pouvezvous me dire sous quelle forme vous envisagez d'entamer ces concertations?

Ma dernière question, monsieur le membre du Collège, porte sur l'aspect financier. Les secteurs dépendant de notre Assemblée seront plus que probablement soumis à de nouvelles directives, collaborations, redéfinitions des missions, que ce soit dans le domaine de la prévention ou du traitement. Lorsque l'on sait que le fédéral débloque un montant de 500 millions dans le cadre de ses nouvelles dispositions liées aux drogues — et peut-être encore d'autres budgets annuels —, on est en droit de se demander, en qualité d'institution soutenant de nombreux services «toxicomanie», si des apports financiers fédéraux sont envisagés pour la Commission communautaire française. (Applaudissements.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège.

(M. Alain Adriaens, Vice-Président, remplace Mme Martine Payfa au fauteuil présidentiel)

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, en réponse à l'honorable membre, je dirai que mon cabinet a été associé depuis le début de la législature au groupe de travail «Drogues» mis en place dans le cadre de la Conférence interministérielle de la santé.

Comme je vous l'ai déjà signalé la semaine dernière, en Assemblée réunie, la «Cellule politique de santé drogues», qui doit faire l'objet d'un protocole d'accord de coopération dont le texte est en voie de finalisation, fait actuellement l'objet d'une dernière lecture critique par les Communautés, puisqu'il fait partie du plan global «Drogues» du fédéral daté du 19 janvier 2001. Sous réserve d'un accord entre toutes les parties, la version définitive sera ou pourra être signée à la prochaine réunion de la Conférence interministérielle de la santé.

Selon le projet de texte du protocole d'accord, cette cellule comprendra également un représentant — effectif et suppléant — de la Commission communautaire française. Je compte y associer des membres de l'administration.

La Commission communautaire française subsidie un nombre important de services d'aide directe aux toxicomanes, même si la note fédérale, curieusement, «ignorait» les budgets qui y sont consacrés, soit plus de 110 millions par an.

Une mise à jour de la brochure reprenant les différents services, et les informations les concernant, vient d'ailleurs de sortir. Vous avez dû en recevoir un exemplaire par les services de la Commission communautaire française.

Nous avons bien entendu veillé, dès juillet dernier, à solliciter l'avis de la Fedito sur ce qui était à l'époque un projet fédéral nettement moins étoffé. C'est sur cette base que la Fedito bruxelloise a remis un avis conjoint avec sa consœur wallonne, directement à Mme Aelvoet et en concertation avec nous.

Les orientations vers plus de cohérence ont reçu l'approbation des acteurs de terrain, même si plusieurs éclaircissements étaient et restent nécessaires.

Par ailleurs, le Conseil consultatif, section ambulatoire, a rendu un avis en date du 9 janvier 2001. Je dispose d'un exemplaire que je vous remettrai si vous le souhaitez. Cet avis a immédiatement été transmis à Mme Aelvoet car il reprend un certain nombre d'aspects critiques par rapport au programme qu'elle a déposé.

Le secteur de l'aide aux toxicomanes de la Commission communautaire française n'a pas à être réformé dans ce cadre puisque la note fédérale ne relève que de ce niveau de compétence et ne peut donc induire de réforme automatique. Si réforme il y a, ce sera de notre fait, dans la transparence et par la négociation.

Par contre, la mise en œuvre nécessitera la conclusion d'accords de coopération entre l'État fédéral et les entités fédérées. La question reviendra donc en débat au sein de cette Assemblée, et les services qui relèvent de ma compétence, comme mon administration, y seront associés.

Contrairement à ce qui a été affirmé dans la presse, les entités fédérées, dont la Commission communautaire française, n'ont, hélas, été que peu associées à l'élaboration de la note fédérale. Il faudrait plutôt dire que nous avons été tenus au courant de son évolution.

Budgétairement, je suppose que, dans les 500 millions annoncés par le Gouvernement fédéral, des moyens supplémentaires destinés aux dispositifs existants ou à mettre en place sont prévus.

Nous ne pouvons actuellement vous en dire plus; comme je vous le disais la semaine dernière, nous interrogerons la ministre fédérale de la Santé sur ses intentions.

Sous réserve de l'approbation du protocole d'accord, la Commission communautaire française contribuera au financement de la «Cellule politique Santé Drogues» qui sera mise en place, cela à hauteur de 200 000 francs.

Croyez que pour notre part, nous serons particulièrement vigilants à ce que les pratiques développées à Bruxelles, souvent innovantes d'ailleurs, soient bien prises en compte et soutenues lors de la mise en œuvre d'une politique intégrée et concertée en matière de toxicomanies.

Tant au niveau fédéral qu'au sein des entités fédérées, dont la Commission communautaire française, beaucoup de choses restent à préciser pour y parvenir.

Ce sera l'objet des négociations et des contacts ultérieurs. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à Mme Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi. — Je remercie M. le membre du Collège pour cette réponse très complète et je souhaiterais qu'il mette à ma disposition l'avis du Conseil consultatif, section ambulatoire.

M. le Président. — L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS À M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLÈGE CHARGÉ DE LA JEUNESSE, RELATIVE AUFINANCEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANT DANS LE CADRE DES POLITIQUES CROISÉES

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour développer son interpellation.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, chers collègues, monsieur le membre du Collège, lors de la séance du 24 mars dernier, vous aviez été interrogé par notre collègue Mme Herscovici à propos de «la construction d'une politique explicite de l'enfance dans la Région de Bruxelles-Capitale».

Je souhaiterais, quant à moi, revenir plus précisément sur la manière dont vous envisagez de collaborer avec la Communauté française en ce qui concerne la politique de l'accueil de l'enfant, et plus particulièrement dans les structures d'accueil en dehors du temps scolaire. On n'ignore pas dans cette Assemblée que la Région wallonne a accepté de contribuer, dans le cadre de ce que l'on appelle les « politiques croisées », au financement des structures d'accueil de l'enfant en dehors du temps scolaire. Ce sujet avait également été évoqué lors de l'Assemblée du 24 mars dans le cadre d'une interpellation de M. Doulkeridis.

Pour préparer les dispositifs structurels à mettre en œuvre en la matière, 28 communes wallonnes ont été désignées comme entités-pilotes afin de procéder au relevé et à la coordination des initiatives prises en matière d'accueil de l'enfant.

Le ministre Nollet a présenté le 6 avril 2000 au Gouvernement de la Communauté française une note d'intention préparant le projet de décret sur l'accueil de l'enfant. Cette note n'a pas été approuvée par le Gouvernement de la Communauté française. En revanche, un avant-projet de décret relatif aux avantages sociaux a quant à lui été adopté.

Où en sommes-nous aujourd'hui? La mise en œuvre des moyens dégagés par la Région wallonne au bénéfice de la Communauté française semble poser problème. J'en veux pour preuve les débats au Parlement de la Communauté française. Ou encore la prise de position à travers une carte blanche dans Le Soir du 4 janvier dernier du président de la Fédération des initiatives locales pour l'enfance et de la secrétaire générale des Femmes prévoyantes socialistes, lesquels s'étonnaient notamment «que les 140 millions initialement prévus pour la mise en œuvre de la politique d'accueil des enfants dans le cadre des politiques croisées Région wallonne/Communauté française sont, en l'absence de projet ministériel concret, tombés dans l'oubli».

Le ministre Nollet a répondu en substance à ceux qui regrettent ce retard du côté wallon qu'il «faut laisser du temps au temps», disant ainsi refléter la position exprimée par les interlocuteurs de terrain consultés à son initiative.

Si je fais ce petit ex cursus par la Wallonie, M. le membre du Collège, c'est évidemment pour vous interroger sur la manière dont nous utilisons le temps qui nous est imparti pour trouver une solution, du côté bruxellois, sur la manière dont les choses doivent s'organiser en bonne entente avec la Communauté française. Selon le ministre Nollet, des contacts auraient d'ailleurs été pris avec le Collège de la Commission communautaire française. Il en a fait état à l'occasion des débats budgétaires en commission des Affaires sociales du Parlement de la Communauté française. Si cela se confirme, il serait intéressant de savoir sur quoi ces contacts ont porté et s'ils ont pu déboucher sur de premiers accords. Quoi qu'il en soit, et vous l'aviez souligné vous-même lors du débat du 24 mars dernier, il y a lieu de valoriser utilement les travaux de l'Observatoire de l'enfance qui a bien mis en évidence le fait que les besoins de notre Région en la matière ne portent pas seulement sur le plan quantitatif, particulièrement en ce qui concerne l'accueil extra-scolaire, mais également sur des problèmes qualitatifs de mise en réseau, de formation de personnel et de reconnaissance des acteurs.

Ce qui m'inquiète, c'est le risque que l'on ne débouche sur des approches différentes qui ne seraient pas justifiées. Ces différences d'approche entre la Wallonie et Bruxelles ne me dérangent que dans la mesure où elles répondent à des réalités de terrain; elles ne doivent cependant pas porter préjudice à la bonne coordination de la politique menée au niveau de la Communauté ou mettre les francophones de Bruxelles en porte-à-faux à l'intérieur de cette Communauté française.

Et le temps qui passe sans que ne soit trouvée une solution «tripartite» Communauté française/Région wallonne/Commission communautaire française accentue ce risque de distanciement. Je rappelle d'ailleurs, à cet égard, les propos à cette tribune d'un éminent membre de la majorité, M. van Eyll, en appelant à un accord de coopération entre les trois entités francophones, voire le cas échéant, avec la Région bruxelloise, en ce qui concerne les politiques «croisées».

Je me souviens d'ailleurs de la réponse que vous aviez apportée à l'interpellation de Mme Herscovici dans laquelle vous faisiez part de votre volonté de réaliser un accord de coopération en bonne et due forme sur ce problème de l'accueil de l'enfant.

Indépendamment des craintes d'évolutions différentes entre Régions bruxelloise et wallonne, la situation bruxelloise est déjà actuellement vécue comme un frein au développement d'une politique intégrée de la petite enfance. Je ne peux que faire écho, dans ce sens, des constats établis par l'asbl Badie à l'occasion de la table ronde du 5 avril dernier portant sur l'« État de la question en matière d'accueil de l'enfant à Bruxelles». Je cite quelques extraits de la brochure publiée à cette occasion: «La place de l'enfant en Région bruxelloise souffre de l'absence de définition claire d'une volonté politique doublée d'un réel projet de société, basé sur l'avenir des habitants de notre Région. Le montage institutionnel de la Belgique et les conséquences de sa complexité sur la Région freinent toute démarche entrepreneuriale. L'actualité fait régulièrement écho de structures d'accueil de l'enfant qui, faute de moyens et de simplification administrative, se voient obligées de fermer leurs portes, laissant un bon nombre de parents sans solution de garde. (...) À Bruxelles, coexistent 19 territoires et 19 réalités dont certaines sont coordonnées sans pour autant se ressembler. Selon la volonté politique, le projet communal, les motivations et le processus de décision des bourgmestres et échevins, l'offre rencontre plus ou moins bien ou plus ou moins difficilement les besoins des familles.»

À cet égard, les perspectives contenues dans la note d'intention du ministre Nollet ont soulevé quelques inquiétudes de la part du secteur précisément parce que l'évolution ainsi induite, si elle est mal comprise ou accompagnée, pourrait conduire à renforcer le repli sur une politique communale isolée et peu ouverte aux acteurs associatifs. C'est à juste titre, me semble-t-il, que l'asbl Badje rappelle «qu'insuffisamment pris en charge par le service public, l'accueil extra-scolaire s'est principalement développé en Région bruxelloise dans de petites associations de quartier, dans une logique de proximité adaptée aux besoins des familles, avec de trop faibles moyens et en l'absence de politique claire sur ces questions. Vingt années de bricolage ont été soutenues par de multiples niveaux de pouvoir. Ces associations, faute de moyens, pourraient disparaître suite à la création de nouveaux services communaux qui les balayeront en s'accordant la plus large part des subventions» ...

Il est donc clair que cette crainte de voir une mission de coordination, d'intervention et peut-être de services accordée aux communes inquiète le tissu associatif qui offre aujourd'hui, avec des moyens peu importants, la plupart des solutions en matière d'accueil extra-scolaire dans notre Région.

C'est la raison pour laquelle il me paraît prioritaire d'établir correctement la situation de fait bruxelloise et de veiller à une concertation avec la Communauté française, de sorte que l'on ne se voie pas imposer à un moment donné une solution qui ne parvienne pas à augmenter la qualité des services déjà existants et leur coordination. Je pense à cet égard que l'option prise en Région wallonne, à savoir celle de coordonnateurs locaux, doit être évaluée en rapport avec la réalité bruxelloise et compte tenu des légitimes inquiétudes des associations.

Comprenons-nous bien: je ne suis pas contre le fait que les communes jouent un rôle en la matière. Je pense d'ailleurs qu'il serait utile que les communes s'investissent davantage dans la coordination avec les activités scolaires. En tant que pouvoirs organisateurs, les communes assument d'ailleurs une partie de l'offre extra-scolaire. L'observatoire a mis en évidence que 90 % des écoles primaires offrent une solutioin d'accueil extra-scolaire — pas toujours qualitativement exceptionnelle. Cette répartition implique que de nombreuses écoles communales sont concernées. Il ne faut donc pas que le pouvoir communal soit mis de côté. Il a certainement un rôle à jouer. Il me semble toute-fois très important que l'articulation qui doit être organisée permette à la fois à la Commission communautaire française et à la Communauté française d'être véritablement le lieu d'arbitrage, en particulier pour l'affectation des moyens. Il n'est généralement pas bon que ceux qui sont chargés d'une politique de coordination soient également ceux qui sont chargés de la politique d'affectation des moyens.

(Mme Martine Payfa reprend place au fauteuil présidentiel)

J'aimerais, en conclusion, que le membre du Collège nous indique quelles sont ses perspectives d'action en la matière et comment le Collège de la Commission communautaire française compte s'organiser pour éviter des distorsions dans la gestion de ce problème entre la Région wallonne et la Région bruxelloise. En particulier, j'aimerais que le ministre indique s'il a été sollicité d'une manière ou d'une autre par la Communauté française pour sélectionner les acteurs susceptibles de bénéficier des formations que la Communauté française compte mettre en œuvre dans les prochains mois.

Je rappelle à cet égard vos engagements lors du débat précédent en Assemblée, à savoir «d'être associé au décret et de ne pas se retrouver confronté à un texte bouclé» et «de faire en sorte que les relais soient les plus efficaces pour Bruxelles».

Je serai très attentif à vos réponses, M. le membre du Collège, et je vous remercie de votre attention. (Applaudissements sur les bancs PSC.)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Molenberg.

Mme Isabelle Molenberg. — Madame la Présidente, chers collègues, l'accueil extra-scolaire est une problématique qui mérite toute notre attention. Il est essentiel d'organiser le temps avant et après l'école. Les lacunes actuelles sont énormes. Elles ont été mises en évidence par différents acteurs qui se préoccupent de l'accueil extra-scolaire: lacunes sur le plan de la qualité de l'encadrement, sur l'insuffisance de l'encadrement, sur le manque, voire l'absence d'activités, ... C'est dire que l'accueil de l'enfant en dehors du temps scolaire est en crise. Cette politique est communautaire.

Le ministre Nollet a annoncé une réforme et a déposé une note en avril dernier mais on n'en voit pas encore la concrétisation. Ce projet soulève d'ailleurs beaucoup de questions et de problèmes mais ce n'est pas le lieu pour en parler. Cependant, il est essentiel de préparer la réforme à venir. A cet égard, il importe de garantir une logique communautaire identique à Bruxelles et en Wallonie afin que demain, un enfant bruxellois ne soit pas accueilli autrement qu'un enfant wallon et vice versa. Le fait que dans le cadre des politiques croisées la Wallonie participe à hauteur de 140 millions n'est évidemment pas rassurant pour Bruxelles. Quelle sera donc la place de Bruxelles dans l'accueil extra-scolaire? Une première étape, l'état des lieux de la situation me semble franchie. En effet, l'Observatoire de l'enfance de la Commission communautaire française, après avoir créé des indicateurs en matière d'accueil extra-scolaire, a analysé les situations, dressé un état des lieux et préconisé des solutions. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour souligner la qualité du travail accompli par l'observatoire. A présent, il est temps de préparer une coordination bruxelloise en vue de cette réforme, en liaison avec la Communauté française. Je voudrais dès lors savoir où en est cette coordination, si celle-ci se concrétise et, si oui, de quelle façon. A cet égard, je m'en voudrais de ne pas saluer les travaux de l'asbl Badje et, en particulier, les travaux de la table ronde organisée en avril dernier.

Au-delà de la coordination, je voudrais être rassurée sur le fait que la Commission communautaire française est réellement associée au processus d'élaboration du décret relatif à l'accueil extra-scolaire. Si tel est le cas, monsieur Gosuin, pouvez-vous nous dire de quelle façon et si un calendrier précis pour l'aboutissement de ces travaux est prévu? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je remercie M. Grimberghs d'avoir introduit une interpellation sur ce thème qui, à mon avis, concerne deux problématiques différentes.

La première a trait à l'accord de coopération bilatérale conclu entre la Communauté française et la Région wallonne. Une fois de plus, nous devons revenir ici, au Parlement de la Commission communautaire française, sur les conséquences de la non-application à 100% du décret III de la Commission communautaire française qui organise une partie du refinancement de la Communauté française à partir de Bruxelles et de la Wallonie. En ne mettant que 800 millions, sur le 1,1 milliard attendu dans l'exercice de cette solidarité, la Commission communautaire française a provoqué indirectement un accord de coopération bilatérale entre la Communauté française et la Région wallonne, portant sur un montant total de 900 millions, concernant des politiques croisées relatives à la mise en place, notamment, d'un fonds d'équipement technique et professionnel, à des programmes d'immersion linguistique, à la mise en place d'un fonds relatif à la recherche scientifique et à des politiques concernant l'accueil de l'enfant.

M. Smits, M. Grimberghs, M. van Eyll et moi avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur ce déséquilibre qui pourrait provoquer une distorsion entre les politiques menées à Bruxelles et en Wallonie par la Communauté française, en défaveur de Bruxelles. Voilà pour le cadre général.

Ces accords de coopération comportent donc un aspect particulier ayant trait à l'accueil après l'école. En ce qui me concerne, je dirai que ce point est celui qui m'inquiète le moins, en termes de distorsion, parce que les spécificités de Bruxelles sont un peu différentes et parce que l'histoire des politiques menées à Bruxelles dans ce domaine fait qu'elles nous sont un peu plus favorables.

M. Nollet travaille effectivement sur un projet ambitieux et audacieux à la fois, qui vise à offrir dans chaque commune une politique d'accueil après l'école, qui rassemble l'ensemble des acteurs publics et privés dans l'intérêt de l'offre faite aux enfants. Le projet est audacieux dans la mesure où il demande à des acteurs qui n'avaient jusqu'à présent pas l'habitude de travailler ensemble, de se concerter. Le projet de M. Nollet exige donc énormément de concertations, de sorte que je ne suis pas étonné du temps nécessaire pour le mener à bien. Dans ces concertations, je crois pouvoir dire que les interlocuteurs bruxellois, dont M. Gosuin fait partie, sont entendus et continueront à l'être. En attendant ce projet de décret, il est exact que des communes wallonnes ont été désignées dans le cadre de l'accord de coopération comme communes-pilotes pour dresser un état des lieux. A cet égard, il n'est effectivement pas illégitime de s'interroger sur la question de savoir où l'on en est côté bruxellois. M. Gosuin pourra vraisemblablement nous rassurer tout à l'heure sur ce point. Je suis d'accord avec M. Grimberghs quand il dit que jusqu'à présent Bruxelles n'a pas abordé l'accueil de l'enfant de la même manière que la Région wallonne. Il est donc possible d'envisager des scénarios différents et il ne faut pas nécessairement travailler à partir des communes pour réaliser l'état des lieux. L'expérience et le travail de l'Observatoire de l'enfance de la Commission communautaire française permettent sans doute de procéder autrement et d'apporter une expertise inexistante à ce jour en Région wallonne. À la limite, Bruxelles est finalement plus avancée que les autres Régions sur cette question. Je ne suis pas personnellement trop inquiet par rapport aux questions soulevées par M. Grimberghs mais il a néanmoins raison d'attirer l'attention sur l'impérieuse nécessité de ne pas créer de distance entre les offres qui seront faites à Bruxelles et en Wallonie, tout en intégrant totalement les spécificités de Bruxelles. À ce sujet, j'espère à mon tour être rassuré par la réponse de M. Gosuin. (Applaudissements sur les bancs ÉCOLO.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, membre du Collège.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, je voudrais formuler quelques remarques préliminaires avant de vous donner lecture de ma réponse.

Tout d'abord, monsieur Doulkeridis, je trouve quand même un peu spécieux d'attribuer l'existence de politiques croisées au fait que Bruxelles n'aurait pas mis suffisamment d'argent sur la table.

M. Christos Doulkeridis. — Que vous n'ayez pas encore compris, c'est extraordinaire!

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Je dis que c'est spécieux, pour deux raisons.

En premier lieu, je pense, depuis les accords de la Saint-Michel, intervenus en 1994, que les mécanismes de refinancement de la Communauté française à partir d'autres entités fédérées ne sont pas de bonnes solutions car elles sont porteuses, en elles-mêmes, d'un germe de distanciation entre la Wallonie et Bruxelles. Celles et ceux qui ont enclenché ces mécanismes ne doivent pas aujourd'hui se lamenter sur leurs conséquences.

En deuxième lieu, il importe de savoir que le montant figure dans l'accord de Gouvernement, accepté par ÉCOLO jusqu'à la dernière minute, juste avant la distribution des excellences. Dès le départ, vous saviez donc, monsieur Doulkeridis, que les moyens de la Région bruxelloise ne lui permettraient pas d'aller au-delà de 800 millions. Je trouve par conséquent qu'il est fallacieux d'affirmer que les politiques croisées résulteraient du fait que nous n'avons pu aller jusqu'à 1,1 milliard. J'insiste sur ce point, monsieur Doulkeridis. Les 800 millions figurent dans l'accord de Gouvernement auquel vous avez souscrit dans un premier temps. Cela fait d'ailleurs l'objet d'un débat permanent que nous avons au Conseil régional.

M. Christos Doulkeridis. — Pourquoi l'accord prévoyait-il 1,1 milliard?

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Pour en terminer avec mon premier préliminaire, je dis que la création de dynamiques de financement séparées pour la Communauté française à partir d'entités fédérées aboutit à ce que celui qui a plus d'argent pourra toujours faire plus, autrement, sur son territoire. Et moi que l'on taxe souvent de régionaliste, je trouve que ce n'est pas ce qu'il y a de mieux pour nos politiques communautaires.

J'en arrive au deuxième préliminaire. Dans cette matière, nous agissons avec une compétence réglementaire, laquelle ne nous permettra jamais d'avoir des accords de coopération; tout au plus aurons-nous des conventions avec notre autorité de tutelle qui, à cet égard, est le ministre Nollet lui-même. Nous ne pouvons donc initier aucune autre politique que celles qui figurent dans nos délégations de compétences, c'est-à-dire par voie réglementaire.

J'évoquerai un troisième préliminaire: je me réjouis qu'il y ait aujourd'hui une réflexion coordonnée au niveau de la Communauté française mais c'est probablement et certainement parce qu'avec cette petite compétence qui était la nôtre, nous avons pu initier une réflexion et une politique. Ce sont incontestablement le travail et l'action menés par l'Observatoire de l'enfant en Commission communautaire française qui ont permis d'aboutir aujourd'hui à une cohérence et à une action plus globale au niveau de la Communauté française.

J'en ai terminé avec les préliminaires à ma réponse.

Les questions présentées par l'honorable membre dans son interpellation appellent quelques précisions pour bien appréhender le rôle et l'action de l'Observatoire de l'enfant de la Commission communautaire française car ce dernier collabore de multiples manières à l'élaboration de la politique de l'accueil de l'enfant.

Je rappelle qu'au niveau institutionnel, l'Observatoire de l'enfant est membre du Conseil d'avis de l'ONE, au même titre que l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté française. De la même façon, chaque observatoire est représenté dans le comité d'accompagnement de l'autre.

Le travail de l'Observatoire de l'enfant a notamment permis de créer des indicateurs de besoins dans l'enfance à l'échelle des micro-quartiers des 19 communes, à répertorier et cartographier plus de 500 structures scolaires et associatives réalisant l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. Ont également été entrepris une coordination et un pilotage du secteur qui ont notamment abouti le 30 novembre dernier à une journée de rencontre et d'échanges des proffessionnels du secteur.

L'interpellateur évoque la note d'orientation que le ministre Nollet entend mettre en œuvre.

Il est clair que cette note d'intention, dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre Nollet, doit être envisagée dans une logique communautaire. Je vous signale à ce sujet que les projets-pilotes financés par la Région Wallonne ont été initiés par elle, sans concertation préalable avec la Communauté française. Ces projets sont à présent suivis et accompagnés par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté française, mais leur pérennité ne semble pas assurée, ce qui insécurise notablement les coordonnateurs engagés dans ces projets.

La logique communautaire que M. Grimberghs mentionne enfin et avec force — et je m'en réjouis — est donc bien d'actualité. L'interpellateur signale qu'il n'est pas sain que l'approche soit différente en Région wallonne et sur le territoire bruxellois, dans le respect des spécificités. Mais j'ai toujours pensé que la Communauté était capable de distinguer les spécificités d'un monde urbain, semi-urbain, ou rural et qu'il ne fallait pas pour cela saucissonner les compétences communautaires.

À cet égard, j'observerai qu'à Bruxelles les données budgétaires ne se déclinent pas comme en Région wallonne. Aussi, la mise en place d'une politique d'accueil de l'enfant nécessiterat-elle l'intervention de politiques multiples, liées à la famille, à l'emploi, aux communes, aux quartiers, aux infrastructures. Et c'est pourquoi j'ai tenu à ce que le comité de projet de l'Observatoire bruxellois — qui a pour mission de participer à l'évaluation de l'évolution, du travail et à la définition des priorités annuelles — comporte, outre la représentation communautaire — le ministre Nollet, l'ONE, l'Observatoire communautaire, des représentants des ministres, de la Commission communautaire française qui pourraient jouer un rôle dans le développement d'une politique explicite de l'enfance à Bruxelles.

En d'autres termes, je ne me suis pas raccroché à ma compétnce. J'ai au contraire veillé à ce que l'ensemble de mes collègues soient associés aux travaux de l'Observatoire de l'enfance car peu ou prou, que ce soit dans le cadre de leurs compétences communautaires ou de leurs compétences régionales, ils sont ou seront impliqués dans le développement de cette politique.

C'est toujours en se situant dans cette logique communautaire que la Communauté française a confié à l'Observatoire de l'enfant pour 2001 une triple mission concernant l'accueil en dehors des heures scolaires.

La subvention est octroyée à l'unité «Politiques et services à l'enfance» de l'École de santé publique de l'ULB dans le cadre de l'expertise permanente réalisée par le professeur Perrine Humblet pour l'Observatoire de l'enfant.

La mission implique:

- l'assistance des acteurs dans la mise en œuvre de la politique de la Communauté française;
- l'échange d'expertises scientifiques avec l'Observatoire communautaire, notamment en ce qui concerne l'état des lieux de l'existant et des besoins;
- la production de connaissances utiles aux acteurs engagés dans le développement de cet accueil (connaissances sociologiques, géographiques, économiques, psycho-pédagogiques) visant une amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil ainsi qu'une meilleure participation des enfants et des parents, tous usagers de l'accueil.

Cela doit rassurer l'interpellateur quant à son souci, légitime, de voir dresser l'inventaire des ressources et d'œuvrer à la qualité et la coordination de l'existant.

M. Grimberghs m'interroge sur la sélection des acteurs susceptibles de bénéficier des formations que la Communauté française compte mettre en œuvre dans les prochains mois.

Je tiens à préciser que l'Observatoire de la Commission communautaire française participe à un groupe de réflexion organisé par le ministre de l'Enfance de la Communauté française à propos de la professionnalisation du secteur de l'accueil de l'enfant. Et à cet égard, je dirai que c'est en raison des conclusions de ses travaux et actions que les publics bénéficiaires des formations mises en œuvre par la Communauté française ont été choisis. Ainsi, en ce qui concerne les responsables des milieux d'accueil 0/3 ans, nous avons montré que la fonction de «direction» n'était nullement prise en compte dans les législations de l'ONE, alors que cette fonction nécessite des compétences particulières.

Le travail réalisé par le FRAJE démontre, si besoin en était, que nous soutenons la formation des professionnels depuis vingt ans. Une forte demande existe, en effet, au sein du secteur en matière de formation. Pour ce qui concerne l'accueil extrascolaire et particulièrement les garderies scolaires, cela correspond à un réel besoin. Je ne peux donc que me réjouir de voir un ministre investir dans un vaste projet à échelle de la Communauté française.

Enfin, je veux rassurer l'interpellateur sur une préoccupation qui, tout comme à moi, lui semble essentielle: nous sommes bien associés au processus de mise en place de la politique d'accueil et travaillons dans la perspective d'une approche méthodologique unique, tenant compte des réalités wallonnes et bruxelloises. «Pas de texte bouclé», pour reprendre l'expression de M. Grimberghs, mais nous veillons particulièrement à l'efficacité des relais pour Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, messieurs les membres du Collège, chers collègues, je pense que j'avais veillé à contrôler le ton non agressif de mon intervention et, comme vous, nous souhaitions faire avancer le schmilblick pour qu'un jour, le travail entamé sur une base volontaire au niveau politique, c'est vrai, dans le cadre réglementaire de la Commission communautaire française en matière de politique de l'enfance, puisse être couronné de succès.

En effet, enfin, tous les partis politiques, même ceux de l'opposition, sont sensibilisés à la nécessité absolue de prendre des dispositions pour augmenter qualitativement et quantitativement l'accueil extra-scolaire de nos enfants. Ainsi, nous sommes tous bien convaincus de cette nécessité et, soudain, il apparaît comme pas tout à fait improbable que puissent même se dégager quelques moyens pour ce faire, ce qui était loin d'être acquis lorsqu'a démarré l'Observatoire de l'enfant — de même que d'autres initiatives dans ce secteur. Il était alors loin d'être acquis de trouver des fonds pour assurer et coordination et formation et, peut-être, financement de diverses activités en la matière.

Quant à moi, je me réjouis — et vous devriez faire de même — de notre intérêt pour le problème. Or, vous semblez considérez comme agressif le fait de demander des comptes à la Commission communautaire française, alors que vous avez une longueur d'avance en cette matière, que nous tentons de vous aider à valoriser.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Vous avez une étrange notion de l'agressivité! Moi, je n'ai jamais été aussi calme.

M. Denis Grimberghs. — C'est un bon début pour cette journée.

Monsieur le membre du Collège, vous nous expliquez que nous aurions tort de vous demander des comptes, de vous demander de contribuer, que la Communauté française pourrait faire seule ce pour quoi elle est constituée, avec un discours très volontariste, très communautariste, comme vous l'avez dit vous-même — ce dont nous vous félicitons. Mais nous ne pensons pas que la Communauté doive se débrouiller pour une compétence qui ne concernerait qu'elle-même, car nous savons que cela concerne d'autres niveaux de pouvoir, et que vous-même, vous avez un acquis à valoriser.

Pendant que vous nous répondiez, j'ai retrouvé la réponse publiée au *Compte rendu intégral* à l'interpellation du 24 mars 2000 à laquelle j'ai largement fait référence. Ce n'est pas moi qui ai parlé d'accord de coopération, c'est vous. — Il semblerait que vous ayez des problèmes comme M. le ministre-président du Gouvernement bruxellois, votre collègue du Collège. — Je vous transmettrai le texte. C'est vous qui avez évoqué, et cela me semblait de bon compte, un accord de coopération qui est en négociation avec la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Je trouve que ce serait préférable que ce soit le même qui gère à la fois les aspects bruxellois.

C'est pourquoi je faisais référence à ce que M. van Eyll avait évoqué, disant que l'on pourrait même envisager que la Région bruxelloise y participe en tant que telle puisqu'elle finance un certain nombre d'emplois dans le cadre des politiques de résorption du chômage, comme la Commission communautaire française, la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Toutes devraient se retrouver dans le même texte, en tenant compte, comme vous l'avez dit, des spécificités des mondes urbains, car nous ne sommes pas les seuls concernés par des réalités de ce type au niveau de la Communauté française. Je n'ai nullement mis en cause le travail de l'observatoire. Nous devons pouvoir valoriser davantage les éléments d'observations qui ont déjà été engrangés pour avancer dans ce dossier.

Revenons sur le premier point de votre intervention: c'est l'occasion de crever l'abcès de ce fameux problème des politiques croisées, des accords de la Saint-Quentin, de la genèse de votre accord de Gouvernement. Vous avez manifestement une lecture des événements différente de celle de M. Doulkeridis. En tant qu'observateur extérieur, je n'ai pu constater qu'une chose: la Communauté française a fait un accord de Gouvernement. Dans cet accord, les partis signataires à la Communauté française — où on s'appuie sur toute la fédération PRL-FDF — qui est à la barre — ont prévu un refinancement, via une survalo-

risation — vous avez changé de vitesse, comme dirait M. Lemaire — des mécanismes de la Saint-Quentin, en voulant aller plus loin.

Vous nous rappelez que vous n'étiez pas d'accord sur les mécanismes de la Saint-Quentin, mais laissons cela de côté. Vous avez décidé d'aller plus loin. Vous n'y étiez pas contraint.

Malheureusement, et c'est un constat, ce qui a été décidé au moment de l'accord de la Communauté française n'a pu être concrétisé dans l'accord bruxellois. Il l'a été dans l'accord wallon mais pas dans l'accord bruxellois. Les montants n'étaient pas les mêmes, pourtant les négociateurs étaient les mêmes. Je ne peux imaginer que ce soit une erreur. On nous a laissé entendre que les montants n'étaient pas exactement les mêmes, que les accords ne s'imbriquaient pas parfaitement parce que du côté néerlandophone, à Bruxelles, on a dit «niet»; on ne voulait pas dépasser un certain montant. Donc, cela n'a pas marché!

Résultat: du côté wallon, on a ajouté des mécanismes dits de politiques croisées. Cela n'a pas été — je vous l'assure — inventé à la Saint-Quentin. Éventuellement au château de La Hulpe, mais avant la Saint-Quentin.

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, je vous rappelle que nous sommes dans le cadre des répliques.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, vous étiez absente lorsque M. Gosuin a commencé à répondre sur un autre sujet. À présent, j'en viens à l'interpellation que M. Gosuin a lui-même faite à cette assemblée, en parlant d'un autre sujet.

Mme la Présidente. — Nous sommes actuellement dans le cadre de la réplique après votre interpellation.

M. Denis Grimberghs. — À ce sujet, j'ai terminé, madame la Présidente!

D'emblée, j'avais bien scindé les éléments. M. Gosuin est monté à la tribune en entamant un préalable et il a parlé d'autres choses.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — J'ai fait un préliminaire! Si on me parle du financement, je réponds sur le financement.

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, nous n'entamons pas un débat à ce sujet maintenant!

- M. Denis Grimberghs. Mais, monsieur Gosuin, nous devons tenter de crever l'abcès! Peut-être ma lecture des événements n'est-elle pas correcte! Vous avez peut-être raison, mais dans ce cas, qui vous a roulé? M. Hasquin?
- M. Didier Gosuin, membre du Collège. Je pense, monsieur Grimberghs, que vous n'avez pas compris c'est une une position personnelle qui, certes, n'a pas été suivie en son temps par la majorité des partis politiques, dont le vôtre que dès le moment où nous avons voulu assurer le refinancement de la Communauté française, et où nous ne pourrons le faire que grâce aux accords de la Saint-Polycarpe, ce qui a été fait au préalable, à commencer par les accords de la Saint-Michel, a été une erreur, car c'était le début des politiques croisées et des vitesses différentes en termes de politiques communautaires. Sur ce, vous ne me ferez jamais changer d'avis, parce que je suis convaincu que, historiquement, j'ai raison.

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, je vous accorde encore deux minutes pour la seconde réplique.

M. Denis Grimberghs. — Je vous remercie, madame la Présidente.

Monsieur Gosuin, je vous ai bien entendu. La seule différence, c'est que le mécanisme de la Saint-Quentin est un mécanisme structurel. On ne discute pas du contenu du financement. Il s'agit d'un mécanisme structurel de financement.

En matière de politiques croisées, c'est tout le contraire. C'est la formule «qui paie décide» qui prévaut parce que l'on se situe dans un mécanisme séparé.

- M. Didier Gosuin, membre du Collège. Précisément! Parce que c'est structurel, on a autorisé des transferts de compétences vers d'autres entités. N'importe quel constitutionnaliste admet cela! Dès le moment où vous le reconnaissez, vous donnez à d'autres entités le moyen de développer des politiques communautaires en dehors de la Communauté. C'est la vérité quand même!
- M. Denis Grimberghs. Personnellement, vous ne souhaitez plus, monsieur Gosuin, voir enlever des compétences à la Communauté française. Vous souhaitez qu'elle garde ses compétences, qu'elle soit forte pour les assumer. Même si ce point d'histoire nous déplaît, à moi autant qu'à vous et même plus puisque je siège dans l'opposition ...
- M. Didier Gosuin, membre du Collège. À l'époque, vous étiez dans la majorité!
- M. Denis Grimberghs. Vous remontez le fil du temps, mais depuis le moment où nous étions dans la majorité, cela commence à faire longtemps!

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — C'est l'avantage du PSC: il oublie vite!

M. Denis Grimberghs. — Beaucoup de gens oublient vite.

Vous aussi d'ailleurs!

Si nous remontons le fil du temps jusqu'au moment des accords qui ont formé ce Gouvernement, nous constatons qu'il y a eu un couac. Les Wallons ont pris leurs responsabilités en mettant en œuvre le mécanisme des politiques croisées. Certes, ce n'est pas l'idéal mais, si l'on veut éviter que cela participe au dépeçage de la Communauté française, il importe, à tout le moins, de trouver des solutions afin que les Bruxellois apportent leur contribution pendant un temps déterminé, le moins longtemps possible, mais ne se dérobent pas à leur devoir de solidarité. Nous ne devons pas prendre en otage les jeunes Bruxellois — c'est ce que M. Smits nous a expliqué à propos de l'immersion linguistique — parce que des problèmes se posent entre les institutions.

- M. Didier Gosuin, membre du Collège. Vous accélérez les politiques centrifuges !
- M. Denis Grimberghs. Nous devons veiller à ce que la Communauté française reste le pilote de la compétence ce qui est très important. À cet égard, nous pouvons jouer un rôle.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Eu égard à l'objet de l'interpellation, à savoir la politique de l'accueil après l'école, je n'étais nullement inquiet au départ et je continue à être rassuré. Selon moi, la concertation avec la Communauté française est positive et les spécificités bruxelloises dans ce domaine seront rencontrées grâce aux politiques qui seront menées par la Communauté française à ce sujet.

Monsieur Gosuin, vos préliminaires sont agressifs. Mais à chacun son style!

- M. Didier Gosuin, membre du Collège. Mes propos n'étaient pas agressifs.
- M. Christos Doulkeridis. Admettons qu'ils étaient amicaux et qu'ils nous offrent l'opportunité de faire quelques petites mises au point!

Mme la Présidente. — Monsieur Doulkeridis, vous avez deux minutes pour répliquer.

M. Christos Doulkeridis. — Comme mon temps est compté, je vais schématiser.

Communauté française: en 1993, elle connaît d'énormes problèmes de financement. Elle est presque en faillite. Elle n'est plus à même de payer les enseignants en septembre 1994.

Face à cette situation, les partis politiques se mettent à table pour en discuter. Que faire?

La revendication prioritaire est le refinancement structurel de la Communauté par le fédéral.

Est-ce possible? Non.

Alors que va-t-on faire? De l'extérieur, M. Gosuin dit: «Il faut ce refinancement».

On peut le dire, le répéter quarante mille fois. Mais on ne l'obtient pas.

Alors, des francophones — qui se sentent responsables (pas vous) — essaient de trouver une solution — laquelle est indispensable parce que l'enseignement, la culture, la politique de la santé, la promotion sont extrêmement importants. Il va falloir résoudre le problème.

Les francophones bruxellois et wallons, les premiers concernés, décident d'agir. Cela s'est appelé «accords de la Saint-Quentin et de la Saint-Michel».

Ce sont les Wallons et les Bruxellois qui, avec un mécanisme structurel clair, ont décidé d'agir ensemble pour la Communauté française, c'est-à-dire pour les Wallons, pour les Bruxellois.

Qu'est-ce qui pose problème dans l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française?

Ne confondons pas. Le financement structurel qui existe entre la Région wallonne et la Communauté communautaire française pour financer la Communauté française est basé sur un mécanisme structurel clair. On sait ce que chacune d'elles doit apporter: puis, la Communauté française mène des politiques en fonction des besoins et non en fonction de ce que donnent les uns et les autres. C'est essentiel. Dans ce cadre-là, tout le monde s'y retrouve

Mais le problème de l'accord de coopération bilatéral, c'est qu'il sort de ce cadre-là. Effectivement, un certain nombre de moyens sont mis, de manière unilatérale, par la Région wallonne, à la disposition de la Communauté française. Cela a pour conséquence que des moyens sont affectés, dans la politique de la Communauté française, à une des deux Régions, à savoir la Région wallonne.

Ce mécanisme doit absolument être évité.

C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il faudra au plus tôt rencontrer l'objectif politique de juin 1999, à savoir atteindre le 1,1 milliard, qui nous permettra de retrouver le mécanisme structurel liant la Commission communautaire française et la Région wallonne. (Applaudissements sur les bancs ÉCOLO et du PSC.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, membre du Collège.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Je n'ai aucun problème sur l'analyse; c'est devant la faiblesse et l'aveu de faiblesse que l'on prend un mécanisme qui, à terme, se révèle être pervers. C'est cette réalité qu'il faut fustiger.

Ce qui était impossible il y a quelque temps est possible aujourd'hui. Je m'en réjouis mais je pense que les francophones n'ont pas été jusqu'au bout de leur logique. Ils auraient peut-être pu rendre possible ce qui est possible aujourd'hui.

- M. Christos Doulkeridis. Vous étiez resté sur le balcon en 1993 et, aujourd'hui encore, vous continuez à rester sur le balcon. Qui menace l'équilibre global des accords de la Saint-Polycarpe? C'est le FDF, du côté francophone. C'est le seul parti que les menace dans cette majorité.
- M. Didier Gosuin, membre du Collège. Pas sur le financement de la Communauté.
- M. Christos Doulkeridis. Ce n'est pas crédible de dire que ce n'est pas sur le financement. Tout est dans tout et vous le savez très bien. C'est hypocrite de dire qu'on peut séparer les deux.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

QUESTION ORALE DE MME ÉVELYNE HUYTE-BROECK À M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA CULTURE, RELATIVE À L'ÉCOLE DU CIRQUE

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Évelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, vous me permettrez de changer quelque peu le contenu de ma question en raison de l'actualité.

Le problème du relogement de l'École du cirque s'est à nouveau posé. Une école qui ne doit plus prouver son succès et son efficacité puisque, tant les stages que ses activités parallèles, notamment pour personnes handicapées, sont une grande réussite que les régions et les pays voisins nous envient.

Bruxelles, par le dynamisme de ses associations, que ce soit l'École du cirque, l'Espace catastrophe ou même d'autres initiatives, s'est taillé une réelle renommée en matière d'arts du cirque. Des arts qui, en ce qui concerne l'École du cirque, risquaient bien de mériter leur nom d'arts de la rue puisqu'ils risquaient bientôt de s'y retrouver. Je dis bien «risquaient» puuisqu'une solution a été trouvée cette semaine et que l'école ira probablement se loger dans l'enceinte du site Tour et Taxis. Je m'en réjouis et je suis même plus optimiste que certains de ses responsables qui, je l'ai lu dans la presse, craignaient de ne pas être suivis par leur public. Je peux les rassurer, il n'est pas très difficile de traverser le canal et il est peut-être grand temps que certaines infrastructures culturelles d'envergure qui offrent des stages de qualité aux enfants s'installent, enfin, dans des communes du nord de Bruxelles, parfois fort dépourvues en matière d'activités pour enfants.

Il est vrai qu'au départ la délocalisation aura probablement certaines conséquences sur le public et, peut-être, sur les recettes. Il faudra faire des efforts d'information et de communication pour garder l'ancien public mais aussi pour amener un nouveau public. Les subventions devront sans doute être revues à la hausse pour mener cette campagne d'information.

Enfin, en ce qui concerne cette nouvelle implantation à propos de laquelle j'ai beaucoup lu et entendu de la part de la Communauté française et de la ville de Bruxelles, j'aimerais aujourd'hui entendre le partenaire qui est la Commission communautaire française et apprendre quelle sera son intervention sachant que la Communauté française interviendra en octroyant une aide à l'investissement en infrastructures complémentaires aux subventions qui lui sont déjà accordées et que la ville de Bruxelles intervient plutôt en termes de bâtiment.

Ma question est simple, quel sera l'apport de notre Commission communautaire française dans ce dossier, notamment, en matière de subventions?

Mme la Présidente. — La parole et à M. Gosuin, membre du Collège.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, je tiens à remercier l'honorable membre de soulever la problématique de l'École du cirque de Bruxelles.

Je me permets tout d'abord de souligner que la Commission communautaire française a été une des premières, si pas la première, à soutenir les structures de cirques dès les années septante via la CFC et, par la suite, de manière parfois originale dans la mesure où, à l'époque, les arts du cirque ne pouvant bénéficier d'allocations propres comme aujourd'hui, devaient émarger ça et là, au petit bonheur la chance, des possibilités budgétaires restantes.

Ainsi, pour l'anecdote, les premiers budgets qui y furent consacrés étaient ceux du secteur du sport.

Cette situation peu satisfaisante amena la Commission communautaire française à innover, à mon initiative, en isolant budgétairement par une allocation distincte de soutien aux structures de cirque. Suivirent ensuite la reconnaissance, par la Commission communautaire française, de l'École supérieure des arts du cirque et l'intégration des arts du cirque dans le récent décret des arts de la scène de la Communauté française.

Aujourd'hui, 2,5 millions de francs sont inscrits au budget 2001 pour soutenir, dans leur fonctionnement, ces différentes associations comme, notamment, l'École du cirque de Bruxelles, l'Atelier Trapèze, l'École sans filet de la Compagnie Catastrophe.

En ce qui concerne la localisation de l'École du cirque de Bruxelles, je me réjouis du fait qu'une solution semble avoir été dégagée tout récemment par la ville de Bruxelles et même le secteur privé pour inscrire l'activité de l'école sur le site de Tour et Taxis. On ne peut qu'espérer que le projet se finalise et intègre de manière harmonieuse le projet global du site. Il va dé soi que nous continuerons à aider, dans la mesure de nos moyens et tel que prévu au budget, cette école du cirque.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebreock, pour une réplique.

Mme Évelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, j'aimerais connaître le montant de la subvention accordée par la Commission communautaire française à l'École du cirque. Estce pour des projets ponctuels ou est-ce inscrit ainsi dans leurs subventions?

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — C'est un financement global. Je vous donnerai la répartition budgétaire entre les différentes compagnies.

Mme la Présidente. — La discussion est close.

QUESTION ORALE DE MME ÉVELYNE HUYTE-BROECK À M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA JEUNESSE, RELA-TIVE À INFOR JEUNES

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Évelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, Infor Jeunes est une autre association qui rencontre des problèmes mais je pense que ceux-là ne sont pas encore résolus.

Nous savons tous que, depuis 10 ans, des problèmes structurels, à la fois de réorganisation, de redéfinition d'objectifs et de locaux se posent à Infor Jeunes.

Il y a quelques années, nous étions quelques-uns à nous inquiéter du départ d'Infor Jeunes de la rue du Marché aux Herbes en plein cœur de notre Région. Cet endroit très central était évidemment idéal pour une association qui s'était taillé une sérieuse renommée en matière de services aux jeunes. Qu'il s'agisse des études, des voyages, des centres d'accompagnement, ... Infor Jeunes avait une somme importante d'informations et de contacts. Après son départ du centre-ville, Infor-Jeunes n'a pas réellement retrouvé le lieu idéal. Depuis quelques mois, Infor Jeunes s'est relocalisé au Centre Dansaert, proche du canal. Des locaux adéquats en termes d'espaces mais sûrement pas en termes d'accessibilité pour les jeunes et sans doute en termes de loyer trop élevé pour Infor Jeunes, mais l'asbl connaissait dès le départ les conditions de ce centre d'entreprise. C'est effectivement le conseil d'administration d'Infor Jeunes qui a décidé, à l'unanimité, qu'il n'était plus possible d'accueillir un locataire qui, simplement, ne payait plus ses loyers. Cela posait des problèmes avec les autres locataires dont certains sont des asbl comme, par exemple, la Ligue des familles qui, elles, payent leur dû. Cette situation posait des problèmes au Centre Dansaert et on peut le comprendre.

Infor Jeunes est reconnu comme organe d'information par la Communauté française et reçoit une subvention pour son fonctionnement, qui ne tient malheureusement pas assez compte du nombre de demandes. La Commission communautaire française subventionne ponctuellement certains projets. Lorsqu'Infor Jeunes a quitté la rue du Marché aux Herbes, la Commission communautaire française avait alors été approchée sans succès pour un relogement.

Les problèmes se sont accumulés et il est grand temps que les pouvoirs publics prennent le taureau par les cornes et décident.

- soit qu'Infor Jeunes n'est plus nécessaire et que le projet doit être abandonné parce qu'il est désuet et qu'il n'a plus vraiment de raison d'être. Ce serait dommage du fait de leur expérience et de la somme d'informations accumulées mais, j'en conviens, je pense qu'il faut revoir ses priorités et ses objectifs et les réactiver:
- soit que des moyens lui soient accordés pour lui permettre de se restructurer, de vivre et d'évoluer.

Il est temps de provoquer une table ronde avec les différents pouvoirs subsidiants — la Communauté française, la ville de Bruxelles et, peut-être, d'autres communes — pour décider de l'avenir d'Infor Jeunes, un peu comme cela s'est fait pour l'École du cirque.

Avez-vous déjà pris contact avec la Communauté française à ce sujet? Aujourd'hui, elle ne se manifeste pas. La Commission communautaire française ne pourrait-elle prendre l'initiative de cette réflexion en vue de savoir quelle information donner aux jeunes à Bruxelles aujourd'hui. A-t-elle déjà une idée de relocalisation pour Infor Jeunes?

 \mathbf{Mme} la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, en réponse à la question de l'honorable membre, je me permets de lui signaler que je partage bien évidemment son inquiétude quant à l'avenir d'Infor Jeunes. J'y ajoute volontiers d'autres préoccupations et interrogations. Elles concernent l'ensemble de la politique d'information de la jeunesse à Bruxelles, compétence dévolue à la Communauté française. Et je m'explique. La problématique d'Infor Jeunes n'est pas unique en Région bruxelloise. D'autres structures de ce type éprouvent aujourd'hui des difficultés financières. Certaines devront fort probablement mettre la clé sous le paillasson. Il s'agit non plus d'un problème particulier mais bien de toute une politique qu'il faudra revoir. À cet égard, on peut s'interroger sur la manière dont le récent décret « Jeunesse » du 20 juillet 2000 a été conçu par la Communauté française et de ses conséquences à Bruxelles. Ce décret, faut-il le souligner, a été élaboré sans grande concertation avec la Commission communautaire française.

Pour revenir au cas particulier d'Infor Jeunes, je voudrais apporter deux éclairages. Le premier concerne la localisation actuelle de l'association. Si son siège social se situe en effet au Centre Dansaert, une décentralisation de l'accueil a été organisée rue Sainte-Catherine asbl, proche de la Bourse, donc non loin de l'ancien bureau rue du Marché aux Herbes. La localisation actuelle me paraît donc opportune pour autant que les charges financières y afférentes ne constituent pas un obstacle à la viabilité financière de l'asbl.

Le second éclairage auquel je voudrais vous rendre sensible est précisément en rapport avec les problèmes financiers auxquels doit faire face Infor Jeunes. Or, d'après mes informations, ceux-ci seraient liés principalement aux loyers réclamés aujourd'hui par la ville de Bruxelles et particulièrement ses échevins qui ont la tutelle sur les lieux et au poids de la dette historique d'Infor Jeunes. Pour mémoire, la location de l'infrastructure précédente rue du Marché aux Herbes, appartenant à la Région wallonne, était gratuite.

Une précision encore: de l'examen des comptes d'Infor Jeunes, il ressort que la Commission communautaire française, par le biais de son soutien au travers de projets ponctuels représentant environ 1,5 million par an, en est le principal pouvoir subsidiant. Ce qui est pour le moins paradoxal quand on sait que la Communauté française est compétente en cette matière, y compris à Bruxelles. À la lumière de ce constat, on peut s'interroger sur le rôle des pouvoirs subsidiants, principaux et subordonnés. Les rôles ne devraient-ils pas être inversés?

Par conséquent, j'ai bien l'intention de mettre en place un groupe de travail, auquel sera associée la Communauté française — ce qui est légitime puisque cette matière relève de sa compétence —, chargé de se pencher sur l'avenir de l'ensemble des structures d'informations à la jeunesse et sur la politique en la matière en Région bruxelloise en particulier.

Il me semble en effet opportun d'agir de manière structurelle et non dans la précipitation comme on a souvent tendance à le faire lorsqu'une association lance un appel au secours.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Évelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, je remercie le membre du Collège de sa réponse.

Je partage votre volonté, M. Gosuin, d'entamer une réflexion beaucoup plus large — il est évident qu'il ne s'agit pas uniquement ici de la localisation d'Infor Jeunes — sur les structures d'information à Bruxelles. J'espère que cette réflexion aura lieu assez rapidement.

On souligne assez régulièrement — et on n'a d'ailleurs fait que cela ce matin — les problèmes de collaboration qui existent entre la Communauté française et la Commission communautaire française. C'est un phénomène récurrent. Je trouve donc positif que vous impulsiez une action.

Pour en revenir au Centre Dansaert, il est évident qu'Infor Jeunes devait payer un loyer. Il y a sans doute eu un malentendu au départ car Infor Jeunes savait, il y a six mois, que la location ne serait plus gratuite comme c'était le cas au centre de Bruxelles. Il y a donc probablement eu une mauvaise évaluation dès le départ.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN À M. ALAIN HUTCHINSON, MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE, RELATIVE AU MOUVEMENT DE GRÈVE DU SAMU SOCIAL

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Braeckman pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, monsieur le membre du Collège, chers collègues, la presse nous apprend ce matin que les travailleurs du SAMU social bruxellois ont entamé un mouvement de grève. En cause, apparemment, une décision du conseil d'administration d'engager un second directeur chargé d'épauler la directrice en place, et issu du privé.

Ce mouvement de grève venant de débuter, ma question d'actualité a pour objet d'obtenir un maximum d'informations.

En ce qui concerne les travailleurs, pouvez-vous nous donner toutes les motivations qui les ont poussés à entamer ce mouvement de grève? Ont-ils précisé jusqu'à quand ce mouvement aurait cours?

Pouvez-vous nous donner les motivations qui ont amené le conseil d'administration à engager un co-directeur?

Une personne a-t-elle déjà été choisie ou en est-on encore au stade de la définition du profil de la fonction?

Si tel est le cas, quel est ce profil?

Votre cabinet était-il au courant de cette décision? L'engagement d'un autre directeur n'est pas sans retombées budgétaires. Vous êtes-vous engagé à un subside supplémentaire? Sur quel article budgétaire?

Les choses ont évolué depuis ce matin. Pouvez-vous nous donner l'état des négociations à l'heure actuelle?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Hutchinson, membre du Collège.

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Madame la Présidente, Mme Braeckman, je voudrais d'abord avouer que je suis très déçu de ce qui se passe pour l'instant au SAMU social. Il s'agit en effet d'un projet que je soutiens. Je m'en suis déjà expliqué en commission, notamment à l'occasion des discussions budgétaires. Je crois effectivement que le SAMU social a sa place à Bruxelles. Les faits l'ont prouvé pendant ces deux années (le SAMU social vient en effet de fêter son deuxième anniversaire); cette association a rempli un vide dans notre région et je me réjouis de l'efficacité du travail réalisé par l'équipe du SAMU social.

Depuis hier soir, un mouvement de grève s'est effectivement déclenché. À ma connaissance, celui-ci porte non seulement sur

l'engagement d'un co-directeur mais également sur un certain nombre de revendications sociales des travailleurs.

Je ne participe pas — ni moi, ni mon cabinet — à la gestion du SAMU social. Je ne peux donc pas vous dire quelles sont les motivations du conseil d'administration pour avoir engagé ce co-directeur. Je n'ai jamais été consulté.

Je n'ai pas marqué d'accord car ce n'est pas ma fonction et je n'ai en tout cas pas prévu de subventions supplémentaires pour payer un deuxième directeur. S'il y avait des subventions complémentaires à trouver pour le SAMU, ce serait, à mon sens, plutôt pour améliorer les conditions de travail de l'équipe et pas pour payer un deuxième directeur dans cette maison.

Cette personne a été engagée pour remplir deux missions.

La première est de faire ce qu'on appelle du «fund raising» c'est-à-dire aller chercher, à l'instar de ce que font MSF et d'autres ONG, de l'argent dans le secteur privé.

La deuxième, qui semble être celle qui pose véritablement problème aux travailleurs, est de reprendre une part des responsabilités de l'actuelle directrice. Il semblerait que l'équipe ne soit pas du tout d'accord sur cette formule.

Je ne peux pas vous dire jusqu'à quand la grève va durer; vraisemblablement jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

Je peux en tout cas vous dire que je réunirai demain aprèsmidi—je n'ai pas pu le faire avant pour des raisons de calendrier des uns et des autres — les différents protagonistes. Je souhaiterais que nous sortions rapidement de ce conflit parce que je ne peux pas accepter que le SAMU soit fermé et que nos concitoyens parmi les plus défavorisés se retrouvent sans solution chaque soir à venir, comme ce fut le cas hier soir. J'espère pouvoir compter sur la bonne volonté des deux parties pour trouver une solution rapide à ce conflit.

Je crois aussi que nous aurons à débattre de la structure du SAMU social—c'est d'ailleurs une discussion que j'avais entamée avec celui-ci — en donnant aux pouvoirs publics, qu'ils soient locaux ou régionaux — la Commission communautaire française en l'occurrence — une présence prépondérante dans les organes de gestion afin de garantir l'avenir de cette institution qui remplit un rôle de service public à Bruxelles.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Vous me dites que les travailleurs sociaux sont partis en grève, notamment pour s'opposer à la décision d'engager un co-directeur; pourriez-vous m'indiquer leurs autres préoccupations?

Lorsque vous déclarez que vous rencontrerez les différents protagonistes demain après-midi, je voudrais savoir précisément de quelles personnes il s'agit.

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Les revendications que m'a adressées le front commun syndical, au-delà de l'aspect concernant l'engagement d'un co-directeur, sont de type salarial ou, en tout cas, visent à améliorer les conditions de travail du personnel dans l'entreprise.

Leur inquiétude concerne le fait que l'engagement d'un codirecteur coûtera cher à l'asbl et qu'ils auraient préféré voir cet argent utilisé autrement qu'au paiement d'un second directeur dont ils ne voient pas l'utilité. Demain, je rencontrerai donc le conseil d'administration du SAMU et le front commun syndical.

Mme Dominique Braeckman. — Et les travailleurs?

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Il me semble qu'ils sont représentés par le front commun syndical.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MICHEL LEMAIRE À M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNÉA, MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLI-QUE, RELATIVE À LA RÉUNION DU COMITÉ DE SECTEUR XV DE CE JEUDI 15 FÉVRIER 2001

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le membre du Collège, madame la Présidente, chers collègues, vous savez combien je suis respectueux du règlement qui veut qu'à l'occasion des questions d'actualité, il soit interdit de lire son texte, mais il n'est pas interdit de le montrer; c'est pourquoi je vous le montre!

«Négociations bloquées, mobilisation, assemblée générale prévue au cours des prochains jours».

De quoi s'agit-il, monsieur de Donnéa? À l'occasion de notre dernière séance plénière, les revendications exprimées par le personnel de la Commission communautaire française au cours de son assemblée générale du 16 janvier, avaient été exposées. Ces préoccupations avaient également été relayées par Mme Braeckman.

Au moment où nous sommes intervenus il y a quelques semaines, on nous avait déclaré que tout allait s'arranger, qu'on allait organiser prochainement une réunion du secteur XV.

Il apparaît que cette réunion — qui a duré très peu de temps — a mis en lumière le sentiment d'impréparation qui a dominé, les responsables du personnel ayant même quitté la séance.

Une fois de plus, je me permets de vous interroger sur les procédures de fonctionnement, de concertation et sur l'organisation de ce genre de réunion. J'aimerais connaître votre point de vue à propos de cet incident supplémentaire, qui est de nature à ternir, une fois encore, les relations entre les organisations syndicales et l'autorité que vous représentez en tant que membre du Collège.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège.

M. François-Xavier de Donnéa, membre du Collège. — Madame la Présidente, s'il est exact que les organisations syndicales ont quitté prématurément la réunion de ce jeudi 15 février, les motifs sont, à mon sens, différents de deux que M. Lemaire vient d'invoquer. En effet, aucun des points inscrits à l'ordre du jour n'a pu être abordé, les syndicats refusant même de les évoquer, parce qu'ils ont exigé une décision du Collège concernant une série de revendications qui avaient été listées dans un courrier du 22 janvier.

Ces points ont été évoqués lors de la réunion du comité du secteur XV du 26 janvier. Il est donc inexact d'affirmer que l'on n'aurait pas réagi à la lettre du 22 janvier, bien que les délais d'inscription n'aient pas été respectés; mes représentants ont donc quand même accepté d'évoquer ces points, bien qu'ils n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour.

Cela a eu pour conséquence que ni les points inscrits à l'ordre du jour du 26 ni ceux inscrits à l'ordre du jour du 15 n'ont finalement pu être négociés, alors que certains étaient pratiquement acquis. Parce que les organisations syndicales ont d'abord exigé du Collège que celui-ci prenne position sur les points figurant dans leur courrier du 22 janvier. Les représentants du Collège à ces négociations ne peuvent évidenment pas prendre la responsabilité d'accepter des revendications sans que le Collège ait pu en discuter, ce qui, dans ce délai très court, n'a pas été possible. Il en résulte qu'une série de revendications des organisations syndicales — sur lesquelles le Collège était d'accord — sont actuellement bloquées. Pour pouvoir aller plus loin, nous devons d'abord nous réunir en Collège, ce que nous ferons la semaine prochaine, pour voir quelle position nous

pouvons adopter sur chacun des points. Les représentants du Collège au comité XV ne pouvaient pas prendre position en séance sur des points qui ont des implications budgétaires ou autres sans que le Collège leur ait donné le feu vert.

Nous ne refusons donc pas de discuter. Les délais étant ce qu'ils sont, nous avons accepté d'évoquer ces points en réunion, mais nos mandataires ne pouvaient que prendre acte de ce qu'on leur disait. Ils ne pouvaient pas réagir puisque le Collège n'avait pas eu le temps de se prononcer. C'est un peu regrettable parce qu'une série de points sur lesquels il y avait accord et pour lesquels le Collège avait marqué son approbation sont ainsi bloqués. Nous espérons pouvoir reprendre la discussion dès que le Collège aura pu prendre position — positivement ou négativement — sur ces points.

La poussée de fièvre syndicale peut aussi s'expliquer par le fait que des négociations assez difficiles sont en cours actuellement au comité A. Lundi, une nouvelle réunion du comité A est prévue. Elle concerne l'ensemble du secteur public belge et pas seulement la Commission communautaire française. C'est peutêtre dans la perspective de cette réunion que se manifestent un certain raidissement, une certaine nervosité, que je peux comprendre. Je ne critique personne. Nous pourrons donc reprendre cette discussion calmement dans les prochains jours, en ayant pu envoyer à la réunion des mandataires de la Commission communautaire française connaissant la position du Collège.

Il n'y a pas de rupture ni de volonté de rupture en la matière. Nous devons simplement travailler dans l'ordre et la méthode pour pouvoir aboutir à des résultats satisfaisants pour tout le monde,

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur de Donnéa, je vous remercie de votre réponse. Je me remercie aussi de vous avoir posé cette question. En effet, comme lors du débat que nous avons eu il y a une heure, le but est d'essayer d'apporter un début de clarification sur des rapports qui ne semblent pas toujours des plus positifs. L'utilité de cette question sera peut-être de nourrir le contenu de la réflexion et de l'action éventuelle qui ne manquera pas d'être déterminée le 22 février 2001 à 9 h 30 au boulvevard de Waterloo à l'occasion de l'assemblée générale du personnel.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ANNE HERSCO-VICI À M. ALAIN HUTCHINSON, MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE, CONCERNANT L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONCERTATION RELA-TIVE À L'ACCESSIBILITÉ DE LA PILULE DU LENDEMAIN

Mme la Président. — La parole est à Mme Anne Herscovici pour poser sa question.

Mme Anne Herscovici. — Monsieur le membre du Collège, je reviens ici, profitant d'une interview donnée à Télé-Bruxelles par un centre de planning familial bruxellois, sur une question que nous avions déjà largement abordée en octobre dernier à l'occasion d'une interpellation de M. Moock et de Mme Braeckman. Ce débat s'était déroulé à la suite du rapport de la commission d'évaluation de la loi sur l'IVG. À l'occasion de cette interview, les responsables de ce centre de planning redisent ce que nous avions déjà déploré, à savoir qu'il y a visi-

blement un problème d'information, en particulier auprès des adolescentes.

Ils répètent qu'il est urgent d'améliorer l'accessibilité à la pilule du lendemain. Ses témoignages se basent sur les situations qu'ils vivent au quotidien.

En octobre dernier, vous aviez annoncé que vous alliez entamer une large concertation sur cette matière. Cette concertation avait déjà été retardée en raison de la pause intervenue à l'occasion des élections. Je souhaite donc savoir où elle en est aujourd'hui.

Mme la Présidente. — La parole est à Alain Hutchinson, membre du Collège.

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à préciser que j'ai eu l'occasion d'interpeller Mme Aelvoet à ce sujet. Et dans la foulée de cette interpellation, des réunions intercabinets ontété organisées avec l'ensemble des cabinets concernés par cette matière, à savoir non seulement l'accessibilité à la pilule du lendemain mais aussi l'amélioration de l'accessibilité à la contraception en général. Je me réjouis qu'entre-temps le problème ait été réglé en France puisqu'une loi relative à la pilule du lendemain y a été votée. J'espère que nous ferons bientôt la même chose en Belgique.

Cela étant, même si je me suis clairement positionné en faveur de la pilule du lendemain, je suis conscient des réticences d'aucuns par rapport à ce type nouveau de contraception et j'ai donc pris contact avec les centres bruxellois de planning familial. Nous nous rencontrerons vendredi prochain pour discuter de cette problématique et voir comment l'aborder et l'expliquer le mieux possible tant aux femmes, aux adolescents et aux jeunes qu'aux interlocuteurs politiques. Je ne perds pas espoir. Nous poursuivons notre travail par des réunions intercabinets et j'espère que nous pourrons déboucher bientôt sur une solution positive au niveau du Gouvernement fédéral. En effet, comme vous le savez, c'est à ce dernier qu'il revient de se prononcer sur cette matière.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Herscovici.

Mme Anne Herscovici. — J'apporterai une information complémentaire. Je n'ai pas l'habitude de prendre les États-Unis pour modèle mais nous avons appris hier qu'une pétition massive avait été déposée à l'initiative de l'Association médicale des femmes et de la Fédération américaine du planning familial. Leur préoccupation est la même que la nôtre et elles disposent d'un dossier scientifique montrant que certaines craintes mises en avant jusqu'à présent étaient surévaluées.

Mme la Présidente. — L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, la séance est levée.

La séance est levée à 12 h 25.

Prochaine séance publique sur convocation.

Membres présents à la réunion:

MM. Adriaens, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, MM. Cerexche, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, de Donnéa, Mmes De Galan, Derbaki-Sbai, Doulkeridis, De Grave, Mmes Emmery, Fraiteur, Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Mme Herscovici, MM. Huytebroeck, Hutchinson, MM. Lahassaini, Lemaire, Mme Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Molenberg, MM. Ouezekhti, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort et Mme Wynants.

ANNEXE 1

Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes

Jeudi 18 janvier 2001

- 1. Nomination du président
- 2. Agenda

Présents:

M. Alain Adriaens (remplace M. Christos Doulkeridis), Mmes Dominique Braeckman, Amina Derbaki Sbaï (présidente), Béatrice Fraiteur, Isabelle Gelas, MM. Mostafa Ouezekhti, Mahfoudh Romdhani (remplace M. Willy Decourty).

Absents:

Mme Sfia Bouarfa (excusée), MM. Willy Decourty (remplacé), Christos Doulkeridis (remplacé), Mme Françoise Schepmans (excusée).

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Transports scolaires

Mercredi 24 janvier 2001

Suite des auditions relatives à Bruxelles 2000

Présents:

Mmes Amina Derbaki Sbaï, Caroline Persoons, MM. Joël Riguelle, Mahfoudh Romdhani (remplace M. Jean Demannez), Philippe Smits, Mme Anne-Françoise Theunissen (présidente).

Absents:

MM. Mohamed Daïf, Jean Demannez (remplacé), Christos Doulkeridis, Fouad Lahssaini, Mme Marion Lemesre, MM. Mostafa Ouezekhti, Didier van Eyll (excusé).

Mercredi 7 février 2001

Suite des auditions relatives à Bruxelles 2000

Présents:

MM. Jean Demannez, Christos Doulkeridis, Fouad Lahssaini, Mme Caroline Persoons, M. Joël Riguelle, Mme Anne-Françoise Theunissen (présidente).

Absents:

MM. Mohamed Daïf (remplacé par M. Mahfoudh Romdhani), Mmes Amina Derbaki Sbaï (excusée), Marion Lemesre, MM. Mostafa Ouezekhti, Philippe Smits, Didier van Eyll (excusé).

> Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

Mercredi 14 février 2001

Acquisition d'un bâtiment pour l'administration de la Commission communautaire française et déménagement des services

Présents:

Mme Dominique Braeckman, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Christos Doulkeridis, Mme Isabelle Gelas, M. Michel Lemaire, Mme Marion Lemesre (supplée M. Eric André), M. Claude Michel, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Mostafa Ouezekhti (remplace M. Alain Zenner), Mme Martine Payfa (présidente), M. Mahfoudh Romdhani.

Absents:

M. Eric André (supplé), Mme Anne-Françoise Theunissen, M. Alain Zenner (remplacé).

COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié à l'Assemblée:

- l'arrêt du 25 janvier 2001 par lequel la Cour annule le 1º dans l'article 259bis-3, § 2, du Code judiciaire, introduit par l'article 45 de la loi du 22 décembre 1998 modifiant certaines dispositions de la deuxième partie du Code judiciaire concernant le Conseil supérieur de la justice, la nomination et la désignation de magistrats et instaurant un système d'évaluation pour les magistrats et annule l'alinéa 3 de l'article 21 de la loi du 18 juillet 1991 modifiant les règles du Code judiciaire relatives à la formation et au recrutement des magistrats, introduit par l'article 89 de la loi précitée du 22 décembre 1998;
- l'arrêt du 25 janvier 2001 par lequel la Cour annule dans la loi du 13 mai 1999 portant le statut disciplinaire des membres du personnel des services de police l'article 25, alinéa 1^{er}, première et deuxième phrases; l'article 53, deuxième phrase; et l'article 54, alinéa 1^{er}, dernière phrase;
- l'arrêt du 25 janvier 2001 par lequel la Cour annule, dans l'article 58 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales, la référence à l'article 10 de la loi du 1^{er} mars 1976;
- l'arrêt du 31 janvier 2001 par lequel la Cour rejette les recours en annulation partielle de l'article 2 de la loi du 25 mai 1999 modifiant les lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, la loi du 5 avril 1955 relative aux traitements des titulaires d'une fonction au Conseil d'État, ainsi que le Code judiciaire;
- l'arrêt du 31 janvier 2001 par lequel la Cour rejette le recours en annulation totale ou partielle des articles 82, 89, 115, 1°, et 120 du décret de la Communauté germanophone du 14 décembre 1998 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné et du centre PMS libre subventionné;
- l'arrêt du 7 février 2001 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 28 et 30 de la loi du 22 décembre 1998 sur l'intégration verticale du ministère public, le parquet fédéral et le conseil des procureurs du Roi;
- l'arrêt du 7 février 2001 par lequel la Cour rejette le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 12 février 1999 «insérant un article 15ter dans la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques et un article 16bis dans les lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973»;
- l'arrêt du 7 février 2001 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 71 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du révisorat d'entreprises ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 7 février 2001 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 4 et 8 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi provinciale et la nouvelle loi communale;
- les recours en annulation et les demandes de suspension:
 - des articles 2, alinéa 1^{er}, 2°, 11, 12, 15 et 19 de la loi du 25 mai 2000 relative à la mise en disponibilité de certains militaires du cadre actif des forces armées;
 - des articles 20, § 1^{er}, alinéas 1^{er}, 2º et 3º, et 2, §§ 2 et 3, alinéas 3 et 4, 21, § 2, alinéa 2, 23, § 2, alinéas 3 et 4, 27 et 43 de la loi du 25 mai 2000 instaurant le régime volontaire de travail de la semaine de quatre jours et le régime du départ anticipé à mi-temps pour certains militaires et modifiant le statut des militaires en vue d'instaurer le retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière, introduits par W. Claeys et autres;

et les recours en annulation:

- de l'article 19 de la loi du 25 mai 2000 relative à la mise en disponibilité de certains militaires du cadre actif des forces armées;
- de l'article 43 de la loi du 25 mai 2000 instaurant le régime volontaire de travail de la semaine de quatre jours et le régime de départ anticipé à mi-temps pour certains militaires et modifiant le statut des militaires en vue d'instaurer le retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière;
- de l'article 10 de la loi du 25 mai 2000 relative à l'enveloppe en personnel militaire;

introduits par l'ASBL Action et Liberté, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;

- la question préjudicielle posée par la Cour du travail de Bruxelles (en cause de F. Cambie contre la Communauté française et l'État belge) sur le point de savoir si l'article 9, 3°, de la loi du 3 juillet 1967 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal de commerce de Nivelles (en cause de Ch. Milhoux et autres) sur le point de savoir si l'article 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- les questions préjudicielles posées par le Tribunal du travail de Charleroi (en cause de C. Lingurar contre le Centre public d'aide sociale de Charleroi) sur le point de savoir si l'article 57, \$ 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, tel qu'il a été modifié par l'article 65 de la loi du 15 juillet 1996, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal du travail de Verviers (en cause de R. Depus contre l'Union nationale des Mutualités neutres et autres) sur le point de savoir si l'article 34, 19°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée par l'arrêté royal du 14 juillet 1994, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal de commerce de Huy (en cause de la sprl IPC Europe contre La Poste) sur le point de savoir si l'article 23 de la loi du 26 décembre 1956 sur le service des postes, tel qu'il était en vigueur avant le 18 août 1999, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Mons (en cause de Ch. Petit et autres contre J. Comere) sur le point de savoir si l'article 10 de la loi du 1^{er} mai 1849 sur les tribunaux de police simple et correctionnelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- les questions préjudicielles posées par la Cour du travail de Mons (en cause de A. Schamps et autre contre M.-C. Dulieu et autres) sur le point de savoir si l'article 3, § 1, de la loi du 19 mars 1991 portant un régime de licenciement particulier pour les délégués du personnel aux conseils d'entreprise et aux comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, ainsi que pour les candidats délégués du personnel viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- les questions préjudicielles posées par la Commission d'appel instaurée par l'article 7 de la loi ci-après (en cause de H. Hoogstraten) sur le point de savoir si l'article 5, § 6, 2°, de la loi du 22 avril 1999 relative à la discipline professionnelle des experts-comptables et des conseils fiscaux viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- les questions préjudicielles posées par le Tribunal correctionnel d'Anvers (en cause du ministère public et autre contre F. Nebel et autres) sur le point de savoir si l'arrêté royal du 18 juillet 1977 portant coordination des dispositions générales relatives aux douanes et accises, l'article 32 de la loi du 7 janvier 1998 concernant la structure et les taux des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcoolisées et l'article 73 quinquies du code sur la TVA violent les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal de police de Namur (en cause du ministère public contre E. Warnant) sur le point de savoir si l'article 58 du Code pénal viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- --- la question préjudicielle posée par le Tribunal du travail de Gand (en cause de V. Zeqiri contre le Centre public d'aide sociale de Sint-Martens-Latem) sur le point de savoir si l'article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, tel qu'il a été modifié par l'article 65 de la loi du 15 juillet 1996, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal de première instance de Bruges (en cause de E. Ramant contre l'État belge) sur le point de savoir si l'article 8 de la loi du 24 mars 1987 relative à la santé des animaux viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour du travail de Liège (en cause du Fonds des maladies professionnelles contre L. Vendrame) sur le point de savoir si l'article 20 de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer la charte de l'assuré social viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Mons (en cause de B. Carliez contre A. Bousselmi) sur le point de savoir si l'article 203, § 1^{er}, du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- les questions préjudicielles posées par le Tribunal de première instance de Mons (en cause de M.-Ch. Labbe et autres contre la Province de Hainaut et autre) sur le point de savoir si l'article 34, § 1^{et}, du décret de la Communauté française du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné viole les articles 10 et 11 de la Constitution.